


...bis

...bruxelles informations sociales

décembre 2013
n°170



ACCUEIL DES MIGRANTS À BRUXELLES

Faire société ?

CBCS 

CONSEIL BRUXELLOIS DE
COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

En partenariat avec



cfs·ep
COLLECTIF FÉDÉRATION SOLIDAIRES
ÉDUCATION PERMANENTE - LÉARNING SOCIAL

Accueil des migrants à Bruxelles: faire société ?

Dossier coordonné par Stéphanie Devlésaver (CBCS), élaboré en partenariat avec le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) et le Collectif Formation Société (CFS)

INTRODUCTION

- Tous les humains peuvent être migrants un jour. Il ne faut pas oublier ça.** 3
Portraits de migrants, par Livia Tréfois, CFS asbl

MISE EN CONTEXTE ET DEFIS BRUXELLOIS

- Wallonie et Bruxelles : trois parcours vont coexister** 9
Nathalie Cobbaut, Agence Alter

- Le point de vue de... : Pourquoi un parcours d'accueil pour primo-arrivants voit le jour à Bruxelles aujourd'hui?** 14
Ilke Adam, Institute for European Studies, VUB et ULB

- Les migrants et le défi de la citoyenneté** 16
Alexandre Ansay, coordinateur des missions CRAcs au CBAI

- Accueillir les primo-arrivants: Bruxelles est (presque) prête** 20
Interview de Rudi Vervoort, Ministre-Président du gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale

TERRAIN : EXPERIENCES EN COURS... ET EN CONTINU

- Les projets-pilotes BAPA : un est égal à six !** 25
Stéphanie Devlésaver, CBCS asbl

- La citoyenneté en pratique : relier les Histoires ?** 26
Stéphanie Devlésaver, CBCS asbl

- Le public primo-arrivant exige en soi une souplesse, une ouverture d'esprit** 30
Interview de Rachel Peirera, directrice de l'asbl Convergences (projet-pilote BAPA) et Marina Peirera, formatrice

- "Immigration : langue du corps, langue du lien"** 35
Rencontre avec Jérémie Piolat, formateur en atelier d'écriture et philosophe, et Denis Mannaerts, directeur de Cultures&Santé

CONCLUSION

- Accueillir et vivre ensemble : deux objectifs complémentaires, d'égale importance** 39
Alain Willaert, CBCS asbl

Les pages intérieures de ce dossier sont imprimées sur du papier 100 % recyclé.

Destination Charleroi-Sud: relier les Histoires ?



CONSEIL BRUXELLOIS DE
COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

Bis n° 170 - décembre 2013

Bruxelles Informations Sociales est la revue périodique du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl.

Editeur responsable

M. Charles Lejeune
Rue Mercelis 27
1050 Bruxelles
T. 02 511 89 59
info@cbcs.be / www.cbcs.be

Conseil d'administration

Catherine Ballant, Alice Berger, Emmanuel Bonami, Christine Collard, Eric Colle, Martine Dedal, Anne Degouis, Marc Dumont, Yves Dupuis, Manu Gonçalves, Jean-Charles Houzeau, Thérèse Kempeneers-Foulon, Charles Lejeune, Fouad Mabrouk, Marie-Christine Meersseman, Oscar Mpoyi, Solveig Pahud, Michel Pettiaux, Catherine Reynaerts, Julie Robinson, Michel Roland, Pierre Schoemann, Dominique Van Lierde, Catherine Végairginsky, Lydwine Verhaegen, Bruno Vinikas, Fatima Zaitouni.

Coordination du CBCS et de sa revue

Alain Willaert / awillaert@cbcs.be
Stéphanie Devlésaver / sdevlesaver@cbcs.be

Conception graphique, mise en page et production

Studio Witvrouwen / www.witvrouwen.be

Photos

Bénédictine Maindix / www.benedictemaindix.com

Illustrations

Stéphanie Devlésaver pp. 3-7
Daniel Noguero pp. 34-40 (extraits de Récits d'écrits, édité et réalisé par Cultures & Santé asbl)

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Les articles et extraits d'article ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord de la rédaction.

«Ce train fait arrêt à Céro mosty, Fô, la Woche...» Quel délice d'entendre ce contrôleur de train égrainer les destinations de l'omnibus entre Ottignies et Charleroi-Sud. La saveur de son accent africain transforme chacune de ces destinations en véritable paradis exotique... Un voyage à lui seul ! Au même moment, nos yeux s'arrêtent sur le titre d'un article de journal: «*Faire de Lampedusa un drame utile*». 211 corps retrouvés non loin d'une plage «*élue la plus belle d'Europe pour ses eaux translucides*». Autant de rêves de vie noyés avant d'atteindre le continent sauveur... Au fond, de quoi avons-nous peur ? D'une intégration qui colorerait trop notre société ? Qui viendrait l'étouffer, l'envahir ?

Ce dossier parle lui-même de **parcours d'accueil** et non d'intégration. Le choix des mots est important, mais pas suffisant. Un décret d'accueil des primo-arrivants pour Bruxelles - structurer, harmoniser les différentes actions - signifie poser le cadre, le contenant. Mais l'essentiel des questions s'orientent maintenant vers les contenus : permettront-ils au primo-arrivant de se sentir comme chez lui en Belgique ? D'être comme tout le monde, d'avoir un job, une vie de famille ? Offriront-ils au migrant de construire sa vie à partir de son histoire, de la nôtre ? C'est dans la droite ligne de ces questions que nous ouvrons les premières pages de ce dossier sur les paroles de certains d'entre eux : leurs difficultés, leurs espoirs, mais aussi le regard qu'ils livrent sur ce nouveau dispositif d'accueil. (lire p. 3)

Dans les pages suivantes, le contexte de l'accueil des migrants est replacé dans son cadre plus large, à l'échelle de la Belgique (lire p. 9) pour mieux revenir sur les défis qui traversent le dispositif bruxellois : que signifie ce terme de citoyenneté ? (lire p. 16) Qu'est-ce qu'un bureau d'accueil des primo-arrivants et comment accueille-t-on ? (lire p. 25 et 30)

Toutes les réponses à ces questions restent bien entendu à l'état de suggestion, de proposition. Et ce, tant que les arrêtés d'application n'auront pas clarifiés un certain nombre d'aspects. Alors, pourquoi ce dossier maintenant ?, nous direz-vous. **Le moment nous a paru d'autant plus opportun pour s'armer, intellectuellement parlant.** Prendre toute la mesure de ces choix politiques, en évaluer leur cohérence au regard des différents défis pointés au fil de ces pages.

Puisse ce BIS servir à la fois à être vigilant et constructif face à l'accueil des primo-arrivants à Bruxelles. Et à voir l'Autre en termes de richesse (lire p. 35) plutôt qu'en termes de peurs.

Stéphanie Devlésaver, pour le CBCS



Introduction

Corps de terre/Loubna Saïdi

*la relation entre nous et la terre c'est la vie
nous ou maroc en lave avec l'argil
sa dans a la peu la deseur
la paroul il termener pas isi parsque la terre c'est
nous et nous la terre*

*La relation entre nous et la terre, c'est la vie.
Nous, au Maroc, on se lave avec l'argile.
Ca donne à la peau la douceur.
Ces paroles, elles ne terminent pas ici ; parce que
la terre c'est nous, et nous, la terre.*

Le grand cœur bleu/Sanae Zekri

*Quand j'allé à la mer
tout mes sentiments change
car les vagues qui se casse sur les roches
casse aussi mes tristesses
et raffrichir mon cœur*

*Quand j'allais à la mer,
tous mes sentiments changeaient,
car les vagues, qui se cassent sur les roches,
cassent aussi mes tristesses,
et rafraîchissent mon cœur.*

Tanger, ma meilleure amie/Loubna Saïdi

*Tanger. Tanger. (...)
je me vais pas oublier quant
j'aicote le silence de la nuit et
regardir le seil (...)
quond la peluit il tamber, la melange
de la peluit et la tair
il danne le parfuum de la natur
jame oublier*

*Tanger. Tanger ! (...)
Je ne vais pas oublier quand
j'écoute le silence de la nuit et
regarde le ciel (...)
quand la pluie tombe,
le mélange de la pluie et de la terre.
Il donne le parfum de la nature.
Jamais oublier.*

Mon cahier de souvenirs/Rajae Aharroun

*L'odeur de mon cahier de sauvenir
me laisse retourner à 15 année passés,
retourner à la mellieure periode de ma vie,
à la periode dans la quelle j'ai amusé,
j'ai ris vraiment de mon cœur.*

*L'odeur de mon cahier de souvenir me
laisse retourner quinze années plus tôt,
retourner à la meilleure période de ma
vie, à la période dans laquelle je me suis
amusée, j'ai ri vraiment de mon cœur.*

TOUS LES HUMAINS PEUVENT ÊTRE MIGRANTS UN JOUR.

Il ne faut pas oublier ça.

Un chiffre: 10%. Voilà la part de la population bruxelloise correspondant à la définition du «primo-arrivant»¹, selon une étude réalisée conjointement par le CRACS et l'UCL (voir p. 12). Cette proportion non négligeable confirme la nécessité de mettre en place un dispositif d'accueil spécifique pour ce public. Mais **au-delà de chiffres dans les statistiques, qui sont-ils ?** Avant tout des femmes et des hommes avec un passé, une culture, des espoirs, des désillusions et des opinions qu'il est urgent d'entendre.

Des paroles de migrants², recueillies en 2012 et 2013, racontent ces histoires de vie: ce qui les a poussés (ou contraints) à quitter leur pays, comment se déroule la vie en terre d'accueil, quels sont les écueils, les obstacles à franchir, comment, au final, les exilés trouvent - ou non - leur place et surtout, ce qu'ils pensent du parcours d'accueil prévu à leur intention.

Portrait de M. F., 46 ans, Cameroun

« Je suis en Belgique depuis treize ans. J'avais entendu parler de la Belgique et je savais que c'était un pays européen. Mais je ne savais pas que le visa ne suffisait pas pour rester. Dès que je suis arrivé ici, une connaissance m'a accueilli. C'est lui qui m'a dit que je devais d'abord faire une demande de séjour, puis faire une demande d'asile. Je pensais que cet ami me mentait. Donc, je n'ai rien fait comme démarches à ce moment-là. (...) **J'ignorais en fait que j'étais clandestin.** La première demande d'asile a été rejetée. La deuxième, liée aux soins de santé³, (...) a aussi été rejetée. Le recours a traîné pendant six ans. Pendant ce temps-là, j'avais un titre provisoire mais avec ça, je ne pouvais pas faire de formation, ni de cours et je n'avais pas de permis de travail. J'ai finalement été régularisé au moment de la régularisation massive en 2010. Et j'ai obtenu le permis de travail.

Par rapport à la Belgique, j'ai des impressions positives et négatives. Ce qui est très positif, c'est que du point de vue santé, ils essayent vraiment de te soigner via l'aide médicale urgente, même si tu es sans papiers. Ce qui est très négatif, c'est le côté administratif. **La procédure a été très lente. J'ai été très angoissé**



pendant toute cette attente qui a duré dix ans. Il faudrait qu'on sache plus vite ce qu'on peut faire. Il faudrait par exemple autoriser les gens à faire des formations ou travailler pendant ce temps.

Un parcours d'accueil à Bruxelles pour les primo-arrivants ? Ça doit beaucoup aider. C'est ce qui manque actuellement. **Quand tu arrives, il faut qu'on puisse t'expliquer ce qui va t'arriver demain. Mais il faut dire la vérité.** On doit te dire ce qu'il faut faire ou pas faire pour la santé, le logement mais aussi pour les

suite page 4

démarches pour l'asile. Il faudrait aussi que des choses soient prévues pour les clandestins. C'est décevant que la Belgique ne prévoit rien pour eux parce que pendant tout le temps où on attend les papiers, on ne fait rien et ce n'est pas tenable. Il faut aussi que ce soit équitable et juste pour tous les migrants. Il faudrait que tous les employés des administrations aient tous les mêmes informations et qu'ils comprennent bien les lois. Il y a trop d'inégalités en fonction de la personne sur qui on tombe. J'espère qu'un parcours d'accueil va aussi mettre de l'ordre là-dedans. Si la personne a ses droits respectés, on peut mettre un parcours obligatoire. Si l'Etat donne aussi quelque chose, on peut le mettre obligatoire.»

Portrait de M. R., 28 ans, Maroc

«J'ai quitté le Maroc en 2001. J'ai vécu en Italie pendant dix ans et je suis en Belgique depuis deux ans. Quand j'étais petit, mon père était chef de service commercial. Il avait un bon poste, un bon salaire à l'époque (...). Puis il a perdu son travail. La misère s'est installée. (...) Mon père n'était plus d'accord sur rien avec ma mère et il a quitté la maison. On a compris que c'était à nous de galérer pour trouver quelque chose pour que notre mère vive bien.

J'avais seize ans quand j'ai décidé de partir. (...) C'était ça ou rester au Maroc et tomber dans les petits crimes, parce que je n'avais rien pour survivre, pas de père pour m'aider, pas moyen de continuer les études. Je suis arrivé en Italie en 2001. (...) Pendant six mois, j'ai travaillé en croyant que j'étais déclaré alors qu'en fait j'étais en noir. **J'avais l'impression d'être tout le temps dans l'ignorance** par rapport à ce qui m'arrivait. Là-bas, j'ai rencontré beaucoup de difficultés dans ma vie parce que les Marocains ne sont pas bien vus.

J'ai commencé à réfléchir à comment améliorer ma situation. J'ai été voir une assistance sociale pour faire un bilan de compétences et là, ils m'ont conseillé de faire du dessin technique parce que j'étais bon en mathématiques. Je l'ai fait pendant huit mois, j'étais super bien, j'aimais bien. Mais j'avais besoin d'argent. Si j'avais été tout seul, j'aurais sans doute continué. Mais, il y avait ma mère, ma petite sœur... En 2008, je me suis bagarré dans une discothèque et on m'a retiré ma carte d'identité. A partir de là, j'ai

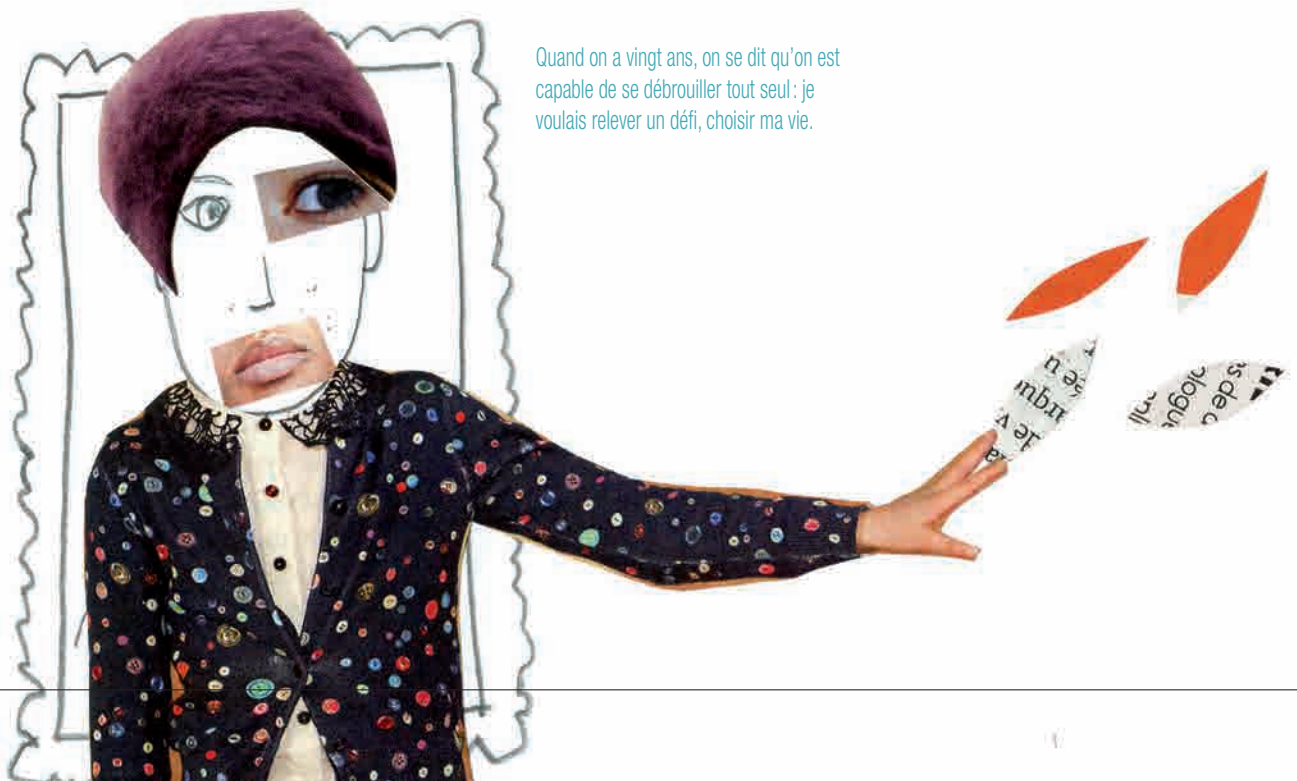
commencé à vivre dans la clandestinité. Et c'était vraiment très dur... (...) **C'est un handicap d'être clandestin. Un handicap que tu dois porter tous les jours.**

Je ne voulais plus vivre en Italie donc j'ai commencé à penser où aller. J'ai fait des recherches, sur Google : la Belgique. De un, parce qu'il y a le français, de deux parce que selon Google c'est le pays où il y a le plus de musulmans, où les religions sont respectées. Mais quand je suis arrivé à Molenbeek, j'ai été choqué : j'étais au Maroc ! Je voyais des Marocains partout ! Il n'y avait pas de Belges. (...) Moi je viens du bled et j'arrive à m'intégrer avec des Belges, des Allemands, mais eux, pourquoi ils n'y arrivent pas encore ? Il reste toujours un grand mur entre eux et les Belges... Le problème de ceux qui sont nés ici, c'est qu'ils sont considérés comme des Belges au niveau des papiers mais en fait, quand tu es d'origine marocaine, tu n'es jamais belge. Tu restes Marocain. Et le problème, c'est que quand ils partent au Maroc, ils ne se sentent même pas Marocains... Ils sont rejetés dans les deux sociétés : ici, et là-bas. On veut mettre en place des parcours d'accueil ? Pour favoriser l'intégration ? **Maintenant ? C'est trop tard. Ce genre de parcours, ils auraient dû le faire quand les gens sont venus dans les années 60.** Mais maintenant c'est trop tard ».

Portrait de Mme E., 43 ans, originaire de Côte d'Ivoire

«Je suis arrivée légalement en Belgique, en 2005, pour y séjourner. Par rapport à la Belgique, mes impressions sont positives et négatives. Pour ce qui est négatif, je parlerais de choc culturel. La « guerre » des communautés linguistiques, par exemple, (...) m'a donné un sentiment vraiment négatif d'un peuple qui pour moi était pourtant très avancé démocratiquement. (...) Une autre chose que je déplore, c'est le fait de **ne pas pouvoir valoriser mes diplômes** au niveau professionnel. A ce niveau, je trouve que la Belgique est assez dure sur son dispositif.

Pour le côté positif, le fait de vivre ici ne m'empêche pas d'inculquer à ma fille un certain nombre de codes culturels de mon pays d'origine auxquels je tiens, et qui n'empêchent pas cette dernière de s'épanouir en baignant dans les deux cultures. Il y a aussi



Quand on a vingt ans, on se dit qu'on est capable de se débrouiller tout seul : je voulais relever un défi, choisir ma vie.



Mon apprentissage à « l'intégration » restera un exercice tout le restant de ma vie.

les dispositifs de formation qui permettent aux adultes de tous âges de pouvoir reprendre des études pour acquérir des diplômes ou des qualifications, ce qui non seulement manque dans mon pays, mais pis, un adulte qui essaie de reprendre des études est très mal considéré là-bas et subit souvent des moqueries. Ici, il n'y a pas d'âge pour apprendre et pour s'améliorer.

Je me sens intégrée en mon fort intérieur, mais certainement pas à 100%. Mon apprentissage à « l'intégration » réclamée à cor et à cri restera un exercice tout le restant de ma vie. Mais j'arrive à m'adapter en fonction du milieu que je fréquente. Je me pose d'ailleurs des questions sur le contenu d'être « intégré ». Comment peut-on mesurer cette intégration ?

Mettre en place un parcours d'accueil? Tout dépend de l'objectif de ce parcours. Est-ce qu'il permettra au primo-arrivant de se sentir « comme chez lui » en Belgique, en connaissant ses droits et devoirs, et en ayant les armes nécessaires pour un projet individuel qui l'aide à s'émanciper, tant au plan culturel, professionnel et social? **Ou bien, ce sera juste une contrainte administrative, pensée uniquement dans un cadre de politique de contrôle des flux migratoires?** Ce qui est déjà prévu est très intéressant. Mais au sortir de là que va-t-il se passer? J'y réfléchis encore...»

Portrait de M. F., 34 ans, Maroc

«Je suis arrivé en Europe quand j'avais vingt ans, en 2000. Après avoir eu mon bac, comme tous les jeunes de mon âge, j'avais la vision de l'Europe comme étant un endroit où tu peux avoir des droits, où économiquement il y a plus de possibilités. Mais **comme les autres jeunes, j'ignorais qu'il fallait avoir ses papiers** (...).

J'ai choisi de venir en Belgique (...). Notamment parce que j'avais vu d'autres jeunes venir ici, mais aussi parce qu'il y avait un peu plus de facilités pour aller dans les hautes écoles, les universités, les instituts. J'ai eu mon visa d'étudiant, valable le temps

d'une année scolaire (...). La première année j'ai vraiment fait des sacrifices et ça s'est bien passé, j'ai réussi. Mais la deuxième année, ça a été un peu plus difficile parce que je n'avais pas d'argent. J'ai été obligé d'abandonner les études et j'ai perdu les papiers car je ne pouvais pas renouveler le titre de séjour. Je suis devenu un clandestin. Je me suis retrouvé à la rue. Je suis parti en France retrouver ma sœur. C'était la seule qui était capable de m'aider un peu. J'avais l'espoir de pouvoir me réinscrire en France pour des études. Mais ça n'a pas été possible. Pendant un an, un an et demi, ça a été vraiment la dèche. Je tournais en rond, j'ai fréquenté n'importe qui, n'importe où... Je suis resté neuf ans en France, à faire des petits boulots à droite à gauche. Tout ce qu'on me proposait, j'acceptais. Je n'avais pas le choix.

Un jour, un ami d'enfance m'a téléphoné de Belgique pour me dire qu'il allait y avoir une régularisation massive. Il m'a dit que comme j'avais été étudiant en Belgique, je n'avais qu'à revenir pour introduire une demande. Je suis venu, j'ai introduit ma demande. J'ai dû attendre un an et demi pour avoir une réponse. Après, on m'a régularisé et ça fait vraiment plaisir. En tout, j'ai vécu onze ans dans la clandestinité.

En fait, avant de venir ici, je ne manquais de rien. Je ne suis pas un fils de riches, mais mon père est un agriculteur, il a de la terre, il a tout ce qu'il faut. Si demain, je veux retourner au Maroc et bosser avec lui, je peux. Mais quand on a vingt ans, on se dit qu'on est capable de se débrouiller tout seul : je voulais relever un défi, choisir ma vie. Mais aussi, les jeunes comme moi, on ne pouvait plus vivre dans un pays qui nous méprise. Même avec un très haut niveau d'études, on ne pourra pas bosser. C'est un pays où si tu es fils de bourgeois ou de quelqu'un qui travaille pour l'Etat, tu es engagé parce que tu as le coup de piston. Il y a une injustice énorme.

Je pense que je suis bien intégré même si je ne bois pas d'alcool et que je ne mange pas de porc. L'intégration, ça ne passe pas par la religion mais plutôt par l'esprit, par la manière de penser, de passer ses journées dans la société. Après, je sais aussi que je ne vis pas dans mon pays. Je ne me sentirai jamais dans mon vrai pays, avec tout le respect que je dois à la Belgique. Mais je vis là, je respecte, il n'y a pas de problème.

Pour moi, les parcours d'accueil, d'intégration et tout ça, ce n'est pas vraiment important. **C'est peut-être un remède pour intégrer les gens, mais je pense que c'est un peu trop tard. Parce que les temps ont changé.** L'immigration d'aujourd'hui n'est pas celle d'il y a vingt ou trente ans. Par exemple dans ceux qui sont arrivés il y a deux ans, il y en a beaucoup qui ont un bon niveau scolaire. Et ils ont eu accès à Internet! (...) Je pense que c'est à nous-mêmes de nous intégrer. Ce qu'il s'est passé avec les parents, les générations qui sont venues avant, ça ne se reproduira pas. **Tout ce dont on a envie, c'est réussir et la réussite c'est quoi? C'est d'être comme tout le monde,** tout simplement : avoir un job, une vie de famille, peut-être un petit luxe comme une voiture...»

suite page 6

Portrait de Mme J., 35 ans, Bolivie

« J'ai étudié l'informatique dans mon pays, mais là-bas, il faut beaucoup d'argent pour payer les professeurs et faire sa thèse de fin d'études. Alors j'ai pensé venir rejoindre mon oncle en Belgique pour travailler et économiser de l'argent pendant quelques années et puis retourner pour terminer mes études et rejoindre mon fiancé. Je croyais que ce serait facile (...). **Je n'avais pas de papier mais je ne savais pas que c'était un problème.** Quand je suis allée chez le docteur, c'est lui qui m'a fait prendre conscience que de ne pas avoir de papiers légaux en Belgique, ça pouvait être grave. Et j'ai pris peur : peur de sortir, peur chaque fois que je voyais des policiers dans la rue. Je pensais qu'ils allaient me mettre en prison ou me renvoyer. Je me suis fâchée avec mon oncle car il ne m'avait rien dit. Personne ne m'avait rien dit.

(...) Alors je me suis fait des contacts, j'ai trouvé des petits nettoyages à cinq euros de l'heure chez des Belges, souvent sympas, puis j'ai gardé des enfants. J'ai rencontré beaucoup d'autres Boliviens ici, légaux et illégaux. J'ai gagné l'argent en travaillant en noir mais c'était juste assez pour vivre. (...) Je gagnais et je dépensais tout pour le loyer, manger, m'habiller. Tout est cher ici, même si on

fait attention. Les années ont passé très vite, trop vite. Mon fiancé ne m'a pas attendue et j'ai déprimé. Mes études se sont éloignées, mon avenir s'est éteint. J'ai vécu au jour le jour, sans futur. Puis on parlait de régularisation des clandestins (...). J'ai cherché tout ce qu'il fallait faire pour régulariser ma situation. J'ai appris un peu le français et le flamand. J'ai étudié seule l'informatique pour préparer mes études. J'ai demandé des preuves comme quoi je faisais des efforts pour être ici, que je travaillais, que j'avais étudié... On s'est quand même habitué ici, on a des amis belges, des activités. J'ai été aidée par un avocat pour faire le dossier de régularisation. Mais après deux ans et demi d'attente, j'ai reçu la lettre : 'votre demande est refusée'. Je ne rentrais pas dans les conditions. Je me suis effondrée. Je voudrais rentrer en Bolivie mais j'ai 35 ans et pas d'argent, plus d'études, plus rien. Mon avocat m'a aidée avec le recours, mais j'ai perdu l'espoir. **Je voulais juste construire ma vie.**

Malgré mon histoire, j'ai beaucoup de positif sur la Belgique. J'admire les lois sociales que les Belges ont réussi à obtenir grâce aux luttes des ouvriers et des syndicats. Je comprends que

Des impressions similaires et contrastées

Les hommes et les femmes rencontrés viennent de pays, de cultures, de générations différentes. Ces parcours de vie sont singuliers, chacun a suivi son cheminement propre. Mais les similarités dans les discours ne peuvent que surprendre.

Quatre de ces cinq personnes rapportent le fait qu'ils ignoraient être dans l'illégalité. Ils savaient qu'ils n'avaient pas de papiers, mais ils n'avaient pas conscience que, ce faisant, leur séjour en Belgique était un fait délictueux, qu'ils pouvaient recevoir un ordre de quitter le territoire et risquer l'expulsion. D'après leurs propos, on s'aperçoit que cette situation largement répandue est souvent liée à **un manque d'informations en amont**, dès le pays d'origine, renforcé dans certains cas par une image faussée transmise par d' « anciens » migrants. Parfois, ces derniers évitent de faire part des difficultés rencontrées ou de leurs expériences négatives dans le souci de rassurer les leurs restés au pays et de donner une image de réussite, occultant le versant négatif de l'émigration en Belgique ; la chute, la désillusion est d'autant plus dure à supporter pour ceux qui viennent à leur suite.

« C'est difficile parce que beaucoup, quand ils rentrent au pays, ils ne disent pas que ça se passe mal en Belgique. Ils économisent beaucoup d'argent comme ça, quand ils arrivent au village, ils dépensent tout et font comme s'ils étaient riches. Du coup, personne ne prévient les jeunes du pays que s'ils viennent, ça va être très dur. Donc ils continuent à penser que ce sera mieux ailleurs et ils continuent à vouloir venir... (M. F., 46 ans, originaire du Cameroun) »

Malgré les obstacles à surmonter, les témoins mettent en avant certaines politiques sociales belges que les Belges eux-mêmes ne valorisent plus, tant cela semble normal pour eux : l'accès aux études et à la formation à tout âge, les soins de santé de qualité, la liberté d'expression et de culte...

Les causes de la migration ? Pas toujours celles que l'on croit...

Fréquenter des participants primo-arrivants dans le cadre des modules citoyenneté a permis au Collectif Formation Société asbl⁴ de conforter ses opinions sur deux aspects : émigrer n'est pas toujours un choix et les causes de la migration ne sont pas forcément celles que l'on imagine. Loin des idées reçues, les migrants ne cherchent pas à venir en Belgique pour profiter des allocations et de la couverture sociale. Même si la quête d'une vie meilleure reste un moteur puissant d'expatriation, celle-ci ne se fonde pas uniquement sur des aspects économiques. D'autres aspects de la vie en Belgique, ou en Europe, qui peuvent paraître anodins aux yeux de certains, vont en amener d'autres à quitter leur terre natale.

« Il y a aussi des Européens qui ne connaissent pas d'étrangers et qui croient qu'on vient ici pour avoir une vie meilleure au niveau économique. Mais on peut trouver une vie meilleure dans plusieurs sens. Par exemple dans la liberté d'expression et dans la culture. Moi, c'est ça qui m'intéresse. Pour les Européens, on ne vient que pour l'argent. Moi, j'avais de l'argent au Cameroun. Ici, j'ai 815 euros par mois du CPAS et je paye mon loyer 600 euros... Je ne peux pas profiter. Ce n'est pas être riche ici. Alors qu'avec 150 euros en Afrique, c'est comme si j'étais cadre ! Mais moi, **je voulais la liberté d'expression, l'égalité entre les individus, la sécurité** » (M. F., 46 ans, Cameroun)

L'ambivalence des sentiments

Si certaines causes de l'exil sont parfois méconnues des autochtones, il en va de même des sentiments des migrants par rapport à leur vie en Belgique ; sentiments bien souvent ambivaux. Car l'insertion dans le pays d'accueil n'est pas des plus aisées... et le statut de migrant s'accompagne d'un lot de souffrances relevant parfois du domaine de la santé mentale. Dans les groupes animés

la Belgique ne peut pas accepter tous les étrangers mais **tous les humains peuvent être migrants un jour. Il ne faut pas oublier ça.**

Le parcours d'accueil, si c'est pour aider les étrangers à mieux comprendre la Belgique, c'est une bonne chose. C'est vrai qu'on perd trop de temps à chercher où on doit aller pour les papiers, les docteurs... Mais ce doit être des informations, pas des obligations. Les étrangers que je connais ont pris des cours de français et de flamand sans qu'on leur dise. Ils ne sont pas là à rien faire, même sans papiers. Je pense aussi que les étrangers de moins de trois ans sont rares. Ceux qui reçoivent les papiers sont souvent en Belgique depuis très longtemps. Si on veut aider les étrangers à s'intégrer, il ne faut pas que ce soit vraiment un cours, mais un échange. La question c'est **« maintenant tu vis en Belgique, comment allons-nous partager nos différences et vivre ensemble ? »**. Ça, pour moi, c'est une société d'accueil. Ce n'est pas un cours qui fait l'accueil, ce sont les gens et l'ouverture d'esprit.»



J'ai vécu au jour le jour, sans futur.

par CFS, nombreux sont ceux et celles qui souffrent de maux de tête, ont le mal du pays, sont mélancoliques ou déprimés, d'autres sont carrément en dépression ou développent de sérieux troubles psychologiques.

Comme l'indique Martin Claessens, psychologue pour l'équipe « Santé en exil » à Charleroi, *« dans les pathologies que je rencontre, disons que 10 % des personnes qui viennent en consultation souffraient déjà de troubles psychiques dans le pays d'origine ; d'autres ont vécu un traumatisme au pays dont ils ont besoin de parler ; d'autres encore sont des gens qui vivent ici depuis cinq ans par exemple, qui ont construit une vie, noué des relations, mais qui ont reçu un avis négatif par rapport à leur demande d'asile, ce qui provoque beaucoup de stress et d'angoisse car ils ne veulent pas laisser tomber tout ce qu'ils ont mis en place ici. De nombreuses personnes souffrent de troubles anxieux liés à l'attente de la réponse concernant leurs papiers. Elles ont aussi des angoisses par rapport à la vie qu'on leur propose ici et qui est très différente de celle qu'elles avaient jusqu'alors »*.

Tendre vers la normalité pour se sentir intégré

La question de l'accès à la formation et au marché de l'emploi est centrale et revient très régulièrement. *« Moi je veux travailler, je prends tout, n'importe quoi. Mais il n'y a pas. A l'agence d'intérim, ils ont dit que ça n'allait pas, parce que je n'ai pas le certificat de cariste. Ça coûte très cher. Je peux faire tout. Je veux faire des études d'informatique, mais il faut aussi que je travaille »*.

(M. F., 23 ans, originaire du Ghana)

Selon Martin Claessens, ce vécu s'explique par des raisons économiques, mais pas uniquement. **« Un meilleur accès au marché de l'emploi favoriserait certainement le sentiment d'intégration et contribuerait au bien-être psychique. Car plus les personnes tendent vers une situation « normale », mieux**

elles se sentent. Quand elles suivent une formation ou travaillent, bref, quand leur journée est occupée, cela apporte davantage de repos psychologique et leur santé mentale s'améliore. C'est ce que j'observe en tout cas chez mes patients. Plusieurs rapportent que le fait de ne rien faire, comme quand ils étaient en centre d'accueil et n'avaient rien pour occuper leur journée, est vraiment destructeur du point de vue psychologique ».

De plus, la question de l'emploi est étroitement liée à celle du sentiment d'intégration.

« Pour améliorer l'intégration, - ajoute le psychologue- il faudrait travailler aussi avec les anciennes générations de migrants, trouver une relation, un lien positif entre notre manière de vivre et la leur. Et trouver un moyen pour relier les histoires de nos différents pays. (...) »

Restaurer la relation entre migrants et autochtones, renforcer le dialogue interculturel, tels sont les véritables défis que soulignent ces témoignages pour améliorer à la fois le bien-être psychique des migrants et contribuer efficacement à une meilleure intégration dans le pays d'accueil... Pour y parvenir, une grande attention devra leur être accordée lors de l'élaboration des contenus des formations et du choix de la pédagogie à adopter (voir p. 26) !

* Le titre est de la rédaction. Le texte est un condensé, réalisé pour le BIS par Alain Willaert, de deux analyses de Livia Tréfois, CFS asbl : « Parcours d'accueil : de qui parle-t-on ? Portraits de migrants » et « Les formations citoyennes, un outil au service de la santé mentale, une opportunité pour le dialogue interculturel », octobre 2013. Analyses disponibles sur <http://ep.cfsasbl.be/spip.php?rubrique23>

- 1 Selon cette définition, les primo-arrivants sont les personnes qui résident en Belgique depuis moins de trois ans et disposent d'un titre de séjour valable de plus de 3 mois.
- 2 Les personnes rencontrées ont souhaité conserver leur anonymat. Dès lors ne sont mentionnés que le genre, les initiales, l'âge et le pays d'origine.
- 3 Procédure « 9ter » : demande de régularisation pour raisons médicales.
- 4 Le Collectif Formation Société asbl est reconnu depuis 2011 pour ses modules citoyens appelés « les Ateliers citoyenneté ».

Les défis

« Passer du ‘chacun pour soi’ à la construction d’une communauté de destins »

Alexandre Ansay, p. 16



WALLONIE ET BRUXELLES

trois parcours vont coexister

Mai 2012. C'est à l'occasion d'un contrôle d'identité, à Molenbeek-Saint-Jean, d'une femme (belge) voilée qui tourne mal que le débat sur un parcours d'intégration/d'accueil a été ravivé. Non pas que cette réflexion était inexistante à l'époque, mais cet événement qui n'avait rien à voir avec le problème de l'accueil des primo-arrivants a agi comme catalyseur d'opinions. Avec en toile de fond l'«inburgering» flamand - obligatoire en Flandre et sur base volontaire à Bruxelles -, les francophones de Bruxelles et de Wallonie ont enclenché la mise sur pied d'un parcours d'accueil. Similaire mais propre à chaque entité fédérée, en partie obligatoire, sensé tenir compte des structures déjà existantes et des budgets disponibles. À Bruxelles vient se surajouter la difficulté d'articuler ce parcours d'accueil avec l'«inburgering» déjà en place. Complexité institutionnelle, partis pris idéologiques et pragmatisme budgétaire sont au rendez-vous.

La polémique de mai 2012, les petites phrases politiques sur l'échec de l'intégration et les prises de positions idéologiques auront-elles été à l'origine des parcours d'accueil en Wallonie et à Bruxelles? Sans doute ces éléments ont-ils accéléré le mouvement, mais ce dernier était latent depuis plusieurs années. La complexité institutionnelle de notre pays n'est en tout cas pas étrangère à la manière dont les pouvoirs publics se sont emparés de cette matière. En Belgique, la politique d'intégration des personnes étrangères est une matière propre aux entités fédérées. À la suite des difficultés financières de la Communauté française, cette compétence a été régionalisée dès 1993. En termes de parcours d'intégration, ce sont les Flamands qui ont été les premiers sur la balle: **en 2003, la Flandre adoptait le décret sur l'intégration civique des primo-arrivants**, avec la mise sur pied en 2004 d'un parcours d'intégration civique («inburgering») en Flandre et en 2006, à Bruxelles, à la faveur d'une adaptation du décret flamand.

Trois types d'organismes viennent en appui de ce dispositif: les bureaux d'accueil (onthaalbureau), les maisons du néerlandais (huis van het nederlands) et le VDAB, équivalent du Forem et d'Actiris. Huit bureaux d'accueil et huit maisons du néerlandais ont été agréés, dont l'asbl BON (Brussels Onthaalbureau voor Nieuwskomers) pour Bruxelles. La phase primaire de cet «inburgering» pour lequel la Région flamande débourse chaque année près de 30 millions d'euros (hors les budgets des cours de néerlandais et de l'insertion socioprofessionnelle), dont trois millions pour Bruxelles, compte 60 heures déclinées en trois volets: l'apprentissage du

néerlandais, des cours d'orientation sociale et un accompagnement dans la recherche du travail, le tout basé sur un bilan de compétences et un accompagnement individuel pris en charge par les bureaux d'accueil. Un parcours d'intégration civique secondaire est également proposé afin de concrétiser notamment les choix de la personne en matière d'insertion socio-professionnelle et la poursuite de l'apprentissage du néerlandais.

Obligatoire en Flandre pour une série de primo-arrivants et assorti d'une amende en cas d'absence d'inscription, l'inburgering proposé à Bruxelles se fait sur une base volontaire, clairement dictée par les réalités institutionnelles de la Région de Bruxelles-Capitale. En 2012, comparativement aux quelque 70 000 personnes obligées de suivre le parcours en Flandre, ce sont 2898 primo-arrivants qui se sont inscrits volontairement à ce parcours à Bruxelles, 2542 qui ont signé un contrat d'intégration civique et 2192 qui ont commencé leur parcours. **Pour ce qui est de l'obtention des certificats en fin de parcours, ce chiffre-là est beaucoup plus timoré**: seulement 891 certificats ont été délivrés en 2012 (821 en 2011), avec pour principale cause d'abandon le démarrage des cours de néerlandais. À côté de l'«inburgering», on peut également mentionner l'action du Foyer vzw qui est reconnue et subsidiée par la Communauté flamande comme Centre régional d'intégration et qui est active dans l'intégration des personnes nouvellement arrivées en Belgique, sans pour autant faire partie du dispositif «inburgering» proprement dit.

suite page 10 

Jusqu'ici à Bruxelles et en Wallonie

N'y-a-t-il que la Flandre qui a été active sur le terrain de l'intégration/accueil des primo-arrivants? Certainement pas. Du côté francophone bruxellois, sous la houlette de la Cocof compétente pour les matières personnalisables et partant l'aide aux personnes, toute une série d'actions (apprentissage linguistique, accompagnement social et juridique, formation professionnelle, activités culturelles...) ont été mises en place par le secteur associatif (services sociaux, associations d'éducation permanente, de migrants...) et les pouvoirs locaux (services communaux et structures para-communales) ou encore l'enseignement de promotion sociale. **Toutes ces actions touchent un large éventail de personnes d'origine étrangère puisqu'elles ne se limitent pas aux primo-arrivants et que les sans-papiers n'en sont pas exclus** (comme

c'est le cas pour le BON). Le fonctionnement de près de 85 associations francophones est financé par différentes sources de subsides provenant de la Cocof (éducation permanente), de la Fédération Wallonie-Bruxelles (cohésion sociale), du Fédéral (politique des grandes villes) ou encore de fonds européens (comme le FIPI). S'il n'y a pas eu jusqu'ici de décret spécifique à l'intégration, **le décret relatif à la cohésion sociale, destiné à oeuvrer à l'intégration de la population dans son ensemble, a été adopté en 2004 par la Cocof**, mettant sur pied une série d'institutions-coupoles comme le CRAcs (Centre régional d'appui à la cohésion sociale), mis en oeuvre par le CBAI (Centre bruxellois d'action interculturelle), les coordinations locales communales qui gèrent les contrats de cohésion sociale à l'échelle communale et le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes, fonction attribuée à l'asbl Lire et Écrire. Dans le paysage bruxellois, l'on trouve également des projets-pilote, comme le BAPA (Bureau d'accueil des primo-arrivants) mis sur pied par le Ciré (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers), sorte de préfiguration des bureaux d'accueil du futur parcours bruxellois. (Lire p. 25)

La Région wallonne dispose pour sa part d'un **décret touchant à l'intégration des personnes étrangères depuis 1996**. Son architecture se basait jusqu'ici sur trois volets : les Centres régionaux d'intégration (CRI), au nombre de sept et localisés dans les villes de Charleroi, La Louvière, Liège, Mons, Namur, Tubize et Verviers, sont chargés de coordonner, soutenir et accompagner les initiatives s'adressant aux migrants. Depuis 2008, chaque CRI travaille avec le réseau associatif et les communes via les plans de cohésion sociale à la mise en place d'un plan local d'intégration. Le financement d'initiatives locales constitue le second volet de ce dispositif, ce qui a permis de soutenir une grande diversité d'associations de terrain, développées selon la diversité du territoire wallon et prenant en charge l'intégration effective des primo-arrivants sur le terrain. Mais avec la conséquence d'une multiplication d'acteurs fortement segmentés, selon le type d'aide ou de prise en charge (alphabétisation, insertion socio-professionnelle, accompagnement juridique et social...). Enfin l'adoption de mesures d'actions positives, voire de discriminations positives, devait compléter ce dispositif, mais n'ont finalement jamais vu le jour.

Dans les mois à venir

Cela fait des mois, si pas des années que le débat est engagé sur la nécessité ou non de parcours d'intégration/accueil, tant en Wallonie qu'à Bruxelles. Longtemps, **la stratégie qui a prévalu du côté francophone s'est appuyée sur des dispositifs généralistes et indifférenciés**. Mais devant la constellation de services bruxellois et wallons et la difficulté pour les primo-arrivants de trouver leur chemin, l'opportunité d'un parcours intégré n'est plus aujourd'hui contestée. **La polémique à propos d'un principe même de parcours s'est déplacée vers la question de l'obligatorité**. Autre point de tension : la discussion autour de l'appellation - intégration versus accueil - a continué d'être virulente, le terme « intégration » étant appréhendé par certains comme une tentative d'assimilation des personnes d'origine étrangère, reproche régulièrement adressé à la philosophie de l'« inburgering » flamand. C'est donc d'accueil qu'il sera finalement question à Bruxelles et en Wallonie. Déjà en mai 2011, les différents gouver-



nements de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Cocof avaient adopté un cadre commun pour mettre sur pied un parcours d'accueil similaire pour les personnes d'origine étrangère souhaitant s'installer durablement sur leurs territoires. Si un effort de coordination des politiques d'accueil est clairement énoncé par les différents gouvernements francophones (cette volonté a été réitérée en février 2013), il n'en reste pas moins que **ce sont deux parcours d'accueil distincts qui coexisteront à Bruxelles et en Wallonie.**

Côté wallon, l'avant-projet de décret relatif au parcours d'accueil des primo-arrivants (DAPA) et préparé par la ministre de l'Action sociale Éliane Tillieux a été voté en première lecture en décembre 2012. Le parcours législatif de ce texte et des ses arrêtés d'exécution est en cours et devrait être achevé en cette fin d'année pour permettre son application d'ici le premier janvier prochain. Le parcours d'accueil s'appuie sur les Centres régionaux d'intégration déjà en place (avec la création d'un Cri supplémentaire en province de Luxembourg et la mise sur pied d'un service d'interprétariat en milieu social), autour de quatre axes essentiels : un premier accueil auquel sera convié le primo-arrivant lors de son inscription à la commune, une formation à la langue française, un module de formation à la citoyenneté et d'orientation socio-professionnelle. Malgré des avis partagés, **l'accueil tel qu'il est conçu dans le projet de décret sera normalement obligatoire, avec possibilité d'une amende administrative en cas de défaut** (le primo-arrivant devra se présenter dans les trois mois de son inscription dans la commune) et comportera une information sur les droits et devoirs de chaque personne, un bilan social et une aide à l'accomplissement des démarches administratives de première ligne. Le parcours comprend trois autres pans qui, eux, s'organisent sur une base volontaire : l'apprentissage du français langue étrangère, le module citoyenneté et l'orientation socioprofessionnelle. Ce sont les initiatives locales d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère déjà actives sur le terrain qui assureront ces trois volets, avec des questions encore pendantes d'agrément, de contenu des formations et de financement et d'importantes interrogations des acteurs de terrain sur ces points.

À Bruxelles, le projet de décret visant à organiser un parcours d'accueil pour les primo-arrivants a été adopté par le Parlement francophone bruxellois, le 5 juillet dernier. À côté du parcours wallon, **il y aura donc bien deux parcours bruxellois, l'un flamand, l'autre francophone.** Concernant ce dernier, il reposera sur des bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) qui doivent encore être créés et devraient constituer la porte d'entrée du parcours d'intégration bruxellois francophone, les primo-arrivants étant orientés vers les BAPA lors de leur inscription dans les communes. Deux volets constituent le parcours bruxellois francophone : le volet primaire qui se composera d'un accueil comprenant une information pertinente sur les droits et devoirs des personnes résidant en Belgique, d'un bilan social et linguistique et le volet secondaire qui comprendra un projet d'accueil individualisé traduit dans une convention d'accueil, laquelle devra préciser le programme d'accompagnement et de formation individualisé défini avec le bénéficiaire.

Des collaborations entre la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Cocof sont prévues afin notamment d'assurer un contenu semblable aux parcours wallon et bruxellois, la « portabilité » des attestations remises aux primo-arrivants – soit la possibilité de faire valoir ces attestations d'une Région à l'autre ou de poursuivre à Bruxelles un parcours entamé en Wallonie (et vice-versa) – et de déterminer les conditions de financement des organismes d'éducation permanente et d'enseignement de promotion sociale, par rapport à leur contribution aux parcours.

suite page 13



Les primo-arrivants sont au centre de bien des attentions, comme en témoignent l'offre associative qui leur est destinée, les débats parlementaires relatifs aux dispositifs existants ou à venir, l'attention médiatique accordée à ces nouveaux citoyens belges etc. Selon la définition insérée dans les textes des parcours d'accueil wallon et bruxellois, les bénéficiaires du parcours d'accueil sont les primo-arrivants de plus de 18 ans inscrits au registre des étrangers d'une commune de la Région wallonne ou bruxelloise, disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois et séjournant en Belgique depuis moins de trois ans. Mais encore... Ce public, bien que connu de manière qualitative par les personnes qui quotidiennement s'adressent et travaillent avec eux, est assez peu décrit de manière quantitative et exhaustive: combien sont-ils? D'où viennent-ils? Où habitent-ils? Quelles sont leurs difficultés à accéder à un emploi?¹ Voici quelques éléments de réponses. Au premier janvier 2010, la Région de Bruxelles-Capitale comptait 110.764 primo-arrivants. Si la RBC se place derrière la Région flamande en termes de nombre (la Flandre accueillait 126.253 primo-arrivants, et la Région wallonne en accueillait 64.896), la population primo-arrivante rapportée à la population totale singularise la capitale au sein de l'espace belge: 1 bruxellois sur 10 est arrivé en Belgique depuis moins de 3 ans. Ce n'est le cas que de près d'un habitant sur 50 dans les deux autres régions.

Par ailleurs, cette présente ne concerne pas toute la RBC de la même manière: dans certains quartiers, c'est un habitant sur cinq qui est arrivé récemment en Belgique. Ceci plaide pour que l'attention des pouvoirs publics ne soit pas uniquement centrée sur des aspects d'insertion individuelle des individus, mais prenne en compte des aspects liés au vivre ensemble.

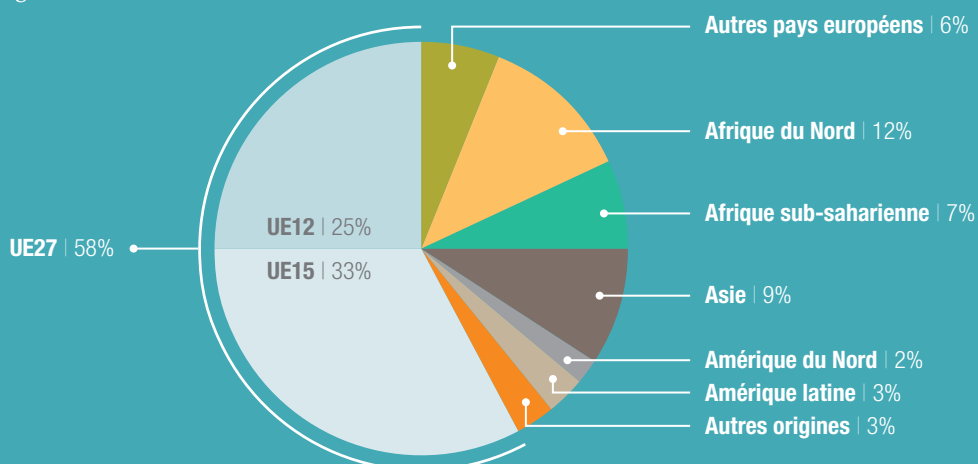
Du point de vue des pays d'origine, on constate l'importance des primo-arrivants issus de l'Union européenne (58% du total des primo-arrivants sont issus de l'UE), et plus particulièrement de ceux venant des nouveaux états membres: si la première origine reste la France, et que vient ensuite le Maroc, les deux pays d'origine qui suivent sont la Pologne et la Bulgarie. Cette présence de ressortissants issus des nouveaux états membres est récente: en 2000, seuls 2.026 primo-arrivants étaient issus de l'UE12, ils étaient 27.344 dix ans plus tard. La présence d'institutions internationales rend difficile l'interprétation que l'on peut faire de ces constats en terme de profil sociologique: les polonais arrivés récemment ne sont pas tous fonctionnaires auprès des institutions européennes, mais ils ne sont tout aussi peu vraisemblablement pas tous occupés dans des emplois d'ouvrier du bâtiment...

Le passage en revue des lieux de résidence des primo-arrivants laisse penser qu'une part non négligeable d'entre eux vit des situations de précarité matérielle plus ou moins importante. Ce constat est d'ailleurs confirmé par l'analyse des données relatives au recours à une aide sociale: si, toutes origines confondues, seuls 7% des primo-arrivants en âge actif bénéficient d'un RIS et 2% d'allocations de chômage, certains groupes nationaux voient ces chiffres bien plus élevés, témoignant du difficile chemin qu'il y a à parcourir pour s'insérer, notamment, sur le marché du travail.

Les chiffres disponibles permettent donc de dresser le portrait d'une population numériquement importante à Bruxelles, et particulièrement dans certains quartiers, assez hétérogène du point de vue des origines et des difficultés rencontrées, mais pour laquelle un défi commun est à relever: comprendre le fonctionnement de leur société d'accueil et trouver les moyens d'y participer pleinement.

Provenance des primo-arrivants bruxellois au 01/01/2010

Source: Registre national



¹ Les informations présentées ici sont issues d'une recherche réalisée par Alexandre Ansary (CBAI), Thierry Eggerickx (Démo-UCL), Elisabeth Martin (Démo-UCL), Quentin Schoonvaere (Démo-UCL) et Jonathan Unger (CBAI). Plus d'infos sur cette étude dans l'Agenda Interculturel n°311 « De l'accueil à l'intégration » (mars 2013), pp. 4-7.

Encore beaucoup de flou pour Bruxelles

Malgré ce vote du décret Cocof, le flou subsiste quant aux éléments obligatoires du parcours, aspect qui n'a pas été intégré dans le texte et qui nécessite qu'un accord intervienne entre Flamands et francophones de Bruxelles. C'est en effet au niveau de la Cocom (entre les ministres compétentes, Evelyne Uytebroeck (Ecolo) et Brigitte Grouwels (CD&V)) que devraient dès lors être fixés le caractère obligatoire du parcours ainsi que son ampleur (le cours de langue devant être compris dans ce package), **avec un cadre minimum commun pour les deux parcours bruxellois**. Le tout avec l'aval du ministre compétent pour la Cocof, Rudi Vervoort (PS), et pour la Communauté flamande, Geert Bourgeois (NVA). Il est probable que cette discussion ne soit pas terminée pour le 1er janvier 2014, date d'entrée en vigueur du parcours d'intégration francophone, qui

entamerait dès lors sa première vie sur une base volontaire. A noter également, le fait que des réformes se profilent aussi pour l'« inburgering » flamand et partant, bruxellois.

Au moment de la rédaction de cet article, les discussions sur le plan budgétaire au sein de la Cocof étaient également en cours : on avait d'abord parlé de 15 millions d'euros. Selon le cabinet Vervoort, on serait bien au-dessus de ce montant, surtout si le volet linguistique devenait obligatoire. Mais dans le même temps, on sait combien le budget de la Cocof est loin d'être en grande forme. Cette discussion budgétaire aura donc forcément un impact sur le parcours d'intégration francophone. Elle conditionne également le contenu des arrêtés d'exécution et la mise en oeuvre des BAPA qui ne devraient pas tous voir le jour au 1er janvier prochain, mais de manière étalée selon une programmation en fonction des besoins et des capacités des associations de terrain à mettre en oeuvre le dispositif tel qu'il a été défini.





Le point de vue de...

« Pourquoi un parcours d'accueil pour primo-arrivants voit le jour à Bruxelles aujourd'hui ? »

Le 5 juillet 2013, l'Assemblée de la Commission Communautaire française a adopté le décret relatif au parcours d'intégration pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale, et ce avec 81% de voix. Les élus de la majorité PS-CdH-Ecolo, de même que le FDF ont voté pour et les élus du MR se sont abstenus, ce qui signifie, en politique belge, une sorte d'appui à la majorité.

Dans son article « Pourquoi un parcours d'accueil pour primo-arrivants voit le jour à Bruxelles aujourd'hui ? »¹, Ilke Adam, chercheuse à l'Institute for European Studies, à la VUB et l'ULB, s'interroge : pourquoi a-t-il fallu attendre 2013 pour qu'un large consensus se dégage au sein de la Cocof en faveur de l'instauration d'un tel parcours alors qu'il existe en Flandre et dans les pays voisins depuis 10 ans ? Dans un second temps, la chercheuse montre en quoi l'approche francophone est différente de la Flandre et des pays limitrophes, plus axée notamment sur l'insertion sociale que culturelle. Ou pour le dire autrement : moins assimilationniste.

L'émergence du décret Cocof tient, selon Ilke Adam, à la conjonction de trois facteurs qui, bien que différents, ne sont pas sans incidence les uns sur les autres : **les 'soft laws' européennes, le nouveau code de nationalité belge et la 'concurrence' politique entre Francophones et Néerlandophones à Bruxelles.**

Au niveau européen

L'article 79.4 du Traité (Lisbonne, 2007) sur le fonctionnement de l'Union Européenne stipule que 'Le Parlement européen et le Conseil, statuant conformément à la procédure législative ordinaire, peuvent établir des mesures pour encourager et appuyer l'action des États membres en vue de favoriser l'intégration des ressortissants de pays tiers en séjour régulier sur leur territoire. L'harmonisation de la législation nationale de l'intégration et des régulations est cependant explicitement interdit' (art 79.4 TFEU). Les 'soft policy instruments', et tout particulièrement les activités du Fonds Européen de l'Intégration (FEI) ont préparé la voie vers un parcours francophone bruxellois. Son programme pluriannuel 2007-2013 incitait², dans ses lignes forces, à la mise en place d'un parcours d'accueil.

Au niveau fédéral

Le nouveau code belge renforce les exigences pour l'obtention de la nationalité. Là où la loi sur la nationalité de 2000 avait enlevé toute condition à l'intégration pour l'obtention de la nationalité belge, la loi de 2012 la réintroduit. Après 5 ans de séjour, il exige une vérification de la connaissance d'une des trois langues du pays et une « preuve d'intégration sociale ». Avoir suivi un parcours d'intégration est une des trois preuves possibles à cet égard. Cependant, ces cours d'intégration n'étaient, lors du vote de la nouvelle loi sur la nationalité, disponibles qu'en Flandre. Le fait qu'un des trois modes de preuve d'intégration sociale n'était à ce jour ouvert qu'aux seuls demandeurs de la Communauté flamande a été considéré comme inconstitutionnel par le Conseil d'Etat. L'absence des cours d'intégration en Belgique francophone devenait donc poten-

tiellement discriminatoire pour les candidats à la nationalité belge résidant (en Wallonie ou) à Bruxelles, sauf si ces derniers optaient pour le parcours néerlandophone existant. La condition à l'intégration dans la nouvelle loi sur la nationalité peut ainsi être considérée comme incitative à rapidement mettre en place un tel parcours par la Cocof (et la Région wallonne).

Au niveau bruxellois

Dès le lancement du parcours d'intégration par la Communauté flamande, et de la mise en œuvre de sa variante bruxelloise par l'organisation BON (le Brussels Onthaal Bureau), les responsables politiques de la Cocof ont observé - peut-être silencieusement admiré, ose Ilke Adam - le travail qui y était livré. Assez rapidement, BON a réussi à attirer un bon nombre de nouveaux migrants grâce à un grand professionnalisme, son multilinguisme (inévitabile si on travaille avec un public de primo-arrivants, en outre dans une ville-région où le néerlandais est une langue minoritaire) et une grande visibilité de son travail. Dès la mise en place de BON, les autorités de la Cocof se sont posé la question de comment réagir. La nécessité de devoir organiser un tel parcours occupait dorénavant l'agenda.

Une politique plus favorable envers les immigrés

Le parcours d'accueil bruxellois francophone n'est pas né d'une politisation à droite de l'échiquier du thème de l'immigration. Il n'a pas comme objectif de démontrer qu'on est « dur avec les immigrés » et « qu'ils ne reçoivent pas tout sur un plateau ». C'est sans doute une raison pour laquelle **le parcours est plus axé sur l'insertion sociale et professionnelle que sur l'adaptation aux valeurs culturelles de la société d'accueil.**

Dans les pays ou régions où le parcours est obligatoire, différents types de sanctions sont prévues en cas de non-participation, ou, dans le cas de l'existence d'un test, l'échec. Elles vont de sanctions administratives (Flandre), à la suspension d'allocations sociales diverses, la non-obtention ou la non-prolongation d'un titre de séjour, la non-obtention de la nationalité. De telles sanctions ne sont pas prévues par la Cocof. On pourrait estimer, au cas où la Commission communautaire commune³ décide de rendre une partie du parcours bruxellois obligatoire, que la sanction n'ira pas au-delà d'une amende administrative. Des sanctions liées aux allocations sociales ou au permis de séjour sont d'ailleurs une compétence fédérale.

Trois autres caractéristiques montrent que la politique d'intégration bruxelloise est plus favorable aux immigrés que celle introduite dans plusieurs pays européens : la gratuité du parcours, la gratuité de la mise à disposition d'un interprète et la dénomination du parcours comme « **parcours d'accueil** » au lieu de « parcours d'intégration ». Ce n'est pas le cas en Flandre. Même si en pratique, le parcours y est gratuit pour la plupart des personnes (vu les nombreuses exceptions au principe de contribution financière ou de paiement de garantie), le message avait été véhiculé à la société d'accueil : « **on ne dépense pas trop pour les immigrés** ».

Cette synthèse ne peut se substituer à la contribution originale de Ilke Adam qui contextualise et approfondit les arguments trop brièvement esquissés ici. L'article est à lire sur notre site Internet, www.cbcs.be/ ■

Ilke Adam, Institute for European Studies, VUB et l'ULB

1 L'article cité a été écrit dans le cadre du présent dossier et est en ligne, dans sa version intégrale, sur le site du CBCS. La présente recension a été rédigée par Alain Willaert.

2 A la différence des directives qui ont force de lois et que les pays membres de l'EU ont un temps limité pour inscrire dans leur droit national, les 'soft laws', dont les 'soft policy instruments', constituent les outils, n'ont qu'une portée incitative.

3 En Région-bruxelloise, les Communautés (flamandes et francophones) ne peuvent adresser leurs politiques publiques qu'aux institutions mono-communautaires; elles ne peuvent donc pas imposer des obligations aux résidents (art 128 §2 de la Constitution). Seule la Commission communautaire commune qui s'adresse à l'ensemble des habitants de la Région possède cette compétence.



LES MIGRANTS

et le défi de la citoyenneté

A l'heure où se préparent les arrêtés d'application du décret de la Cocof, instituant un parcours d'accueil des primo-arrivants, nous avons voulu nous pencher sur une des composantes de ce dispositif - adopté le 5 juillet dernier dans une indifférence presque générale - qui s'applique plus particulièrement aux enjeux de citoyenneté. Cette dernière figure en effet au centre de certaines des dispositions du décret, au titre de 'modules' dont le volume horaire, les contenus pédagogiques, les modalités de transmission et d'opérationnalisation feront l'objet de précisions apportées par ces mêmes arrêtés d'application.

Dans la mesure où cette politique a pour prétention d'accueillir celles et ceux qu'elles désignent et définit comme des primo-arrivants et qu'en outre, elle leur adresse une proposition qui constitue d'une certaine manière **une invitation à la citoyenneté**, il nous a semblé nécessaire d'interroger une telle intention et d'identifier les tensions qui la structurent et la constituent en tant que défi à relever. Car, comme nous le soutenons, c'est bien d'un défi qu'il s'agit, adressé à la fois à cette société que l'on qualifiait naguère d'accueil, ainsi qu'à celles et ceux qui auront à y trouver leur place et qui seront, en outre, appelés à sa construction.



Une citoyenneté aux contours indistincts

Force est de constater que les contours de cette notion de citoyenneté sont flous et que l'on observe à son sujet un **'phénomène de dilution sémantique'** (Magnette, 2001). Nous proposons d'envisager la citoyenneté selon une double perspective, en identifiant tout d'abord un premier axe dynamique (participer) / statique (appartenir). Ensuite, nous établirons une distinction entre une approche stricte de cette notion et une approche élargie.

A. Participer / appartenir :

En tant qu'elle désigne des possibilités effectives, accordées à certains individus, de participer à la vie de la cité, elle comporte une **dimension dynamique**. Mais la citoyenneté induit également l'existence d'individus auxquels la qualité de citoyen est attribuée et qui de ce fait se trouvent inscrits dans l'appartenance à un système de droits, de libertés et de devoirs. **Cette autre caractéristique peut être qualifiée de statique.**

B. Sens restreint / large :

Au sens strict, **la citoyenneté a souvent été envisagée comme un sous-ensemble de la nationalité**. Alors que cette dernière définit le lien juridique qui attache une personne physique à un Etat déterminé, la citoyenneté désigne l'ensemble des droits qui découlent de cette appartenance :

- les droits politiques (vote, éligibilité, accès à la fonction publique)
- les droits juridiques (principe d'égalité devant la loi, libertés individuelles, d'expression, de confession, de conscience...)
- les droits sociaux (l'ensemble des droits qui permettent aux individus de mener une vie digne et qui comprennent notamment la liberté syndicale)

A la citoyenneté est également attachée cette idée - qui doit beaucoup aux acquis et aux idéaux de la révolution française - que les citoyens dans la mesure où ils détiennent une parcelle de la souveraineté nationale exercent directement ou indirectement l'exercice du pouvoir politique.

Mais, en raison de phénomènes complexes liés notamment à la crise de la représentation démocratique, au phénomène de décentralisation de la décision politique, ainsi qu'à l'émergence d'identités post-nationales, la citoyenneté dans ses frontières traditionnelles s'est trouvée quelque peu bouleversée. C'est pourquoi, un usage élargi de la notion de citoyenneté, recoupant l'approche dynamique identifiée ci-dessus, s'est progressivement imposé : ce dernier embrasse **l'ensemble des pratiques de participation à différentes formes de vie collective**¹. C'est dans ce cadre que l'on peut situer ces 'nouvelles citoyennetés' qui débordent de l'intérieur et de l'extérieur ce sens restreint induit par la définition limitée de l'appartenance à l'Etat nation.

La réforme du code d'acquisition de la nationalité² et ses effets

La loi du 4 décembre 2012 adoptée par le Parlement fédéral a considérablement durci les conditions d'accès à la nationalité belge. Nous pensons que cette décision, étant donné le critère particulièrement exigeant relatif à la participation à la vie économique, va notamment entraîner pour conséquence la dilatation d'une catégorie d'individus qui vont se retrouver bloqués au seuil de la citoyenneté nationale (sens restreint). Elle risque en outre de provoquer l'aggravation des situations de discrimination et de vulnérabilité auxquelles sont exposées les femmes migrantes - et que l'étude menée conjointement par le CBAI et l'UCL/DEMO (voir p. 12) a mis en évidence. Il est donc fort probable que cette décision va renforcer un effet discriminant déjà observé car il apparaît que les femmes migrantes sont nettement plus désavantagées que les hommes sur le marché de l'emploi. Comme l'indique Jonathan Unger³, **cette exigence d'intégration économique posée comme une des conditions préalables à l'acquisition de la nationalité va convertir des discriminations observées dans l'accès à l'emploi, en inégalités d'accès à la nationalité.**

Au regard des situations de non emploi particulièrement élevées en Région de Bruxelles-Capitale, ces dispositions du nouveau code de la nationalité relatives aux contributions économiques nécessaires, ajoutées aux autres critères, vont donner naissance à des cohortes de non-citoyens ou d'exclus de la citoyenneté au sens strict, sorte de résidents probatoires pour lesquels la question de l'appartenance et de la participation à la communauté politique va devoir être posée.

Ce durcissement des procédures d'accès à la nationalité illustre, à notre sens, une opération fondamentale de la citoyenneté entendue au sens dynamique : définir la qualité de citoyen est un acte relevant de la souveraineté nationale qui permet à une communauté politique de se clôturer et, ce faisant, d'exclure ceux qui n'en font pas partie. Dès lors, elle doit aussi être comprise comme **un instrument de délimitation** (Magnette, 2001, Brubaker 1997), une 'pratique divisante' (Foucault, 2001), qui institue une **ligne de démarcation entre un 'nous' et un 'eux', constitué d'individus qui devront prouver leur volonté d'intégration** et dont les efforts, en un mot le mérite, leur donneront peut-être accès à cette récompense que constitue la nationalité. La preuve de l'intégration constitue désormais un critère d'accès à la nationalité, alors que l'acquisition de la nationalité a longtemps été envisagée comme un facteur concourant à la réussite de l'intégration (Mawet, 2013).

Cette définition de la citoyenneté en tant qu'ensemble de droits dont l'exercice est subordonné à la condition de nationalité a fait l'objet de nombreuses critiques. Parmi ces dernières, il en est qui avancent le principe d'une dissociation du couple nationalité/citoyenneté (Heine, 2010, Habermas, 1992, Lochak, 1991) pour fonder la possibilité d'une citoyenneté post-nationale, reposant sur des principes universaux qui transcendent les particularismes culturels ou régionaux. Appliqué à la situation belge, il s'agirait là d'une formule qui **ferait des migrants, des citoyens en Belgique, sans être vraiment des citoyens belges à part entière.**

suite page 18 

La communautarisation des citoyennetés

A la réforme du code de la nationalité et aux effets qu'elle va produire sur la réalité sociale, économique et politique de la RBC, s'ajoute une autre donnée tout aussi essentielle, nous semble-t-il, à la compréhension des enjeux liés à la citoyenneté et qui a trait à un des clivages qui structurent la nature consociative⁴ de l'Etat belge.

Il nous semble en effet que **la communautarisation des politiques d'intégration** consacrée par la loi spéciale du 8 août 1980 **confine la RBC dans une situation d'impuissance politique** puisque sa nature institutionnelle ne lui permet pas de mener par elle-même et en son nom une politique d'accueil des étrangers de plus en plus nombreux à arriver sur son territoire. Même si cette incapacité est palliée par d'autres dispositifs institutionnels qui mènent des politiques publiques à destination des personnes immigrées⁵, il n'en demeure pas moins que **cette fragmentation de l'action publique complique la lisibilité de ce qui est proposé aux migrants établis sur le territoire de la RBC.**

Outre le fait que ces dispositifs ne sont pas toujours articulés les uns aux autres, il apparaît que cette communautarisation de l'intégration des immigrés⁶ **prend en otage la nécessité d'apporter, au niveau régional bruxellois, une réponse politique cohérente au défi que représente l'intégration des migrants** au

sein d'une citoyenneté qui en raison du clivage communautaire devient pour le moins difficile à définir. Car poser la question de la citoyenneté, dans sa dimension statique, revient à interroger la définition et les contours de la communauté politique à laquelle il s'agit d'appartenir. Cette dernière n'est pas la même, selon qu'il s'agit de la politique interventionniste d'assimilation (Adam, 2011) mise en oeuvre par la Vlaamse Gemeenschap par le biais de son '*Inburgering beleid*' ou des politiques de cohésion sociale menées par la Cocof. Ce n'est donc pas la même communauté qui est visée, alors que ces politiques se déploient au sein d'une seule et même ville.

Stratégies politiques et idiomes culturels distincts

Il faut noter à cet égard qu'il existe une forte dissymétrie entre la stratégie de politique publique flamande qui a donné lieu à une politisation de l'intégration des migrants en l'inscrivant dans le cadre général d'un projet de construction de la nation flamande - une nation dont Bart de Wever dit qu'elle est '*sans Etat*' - alors que du côté francophone, cet enjeu est nettement moins politisé (Adam, 2011). **Dans un cas**, les institutions au moyen d'un processus d'incorporation des nouveaux arrivants au sein d'une nation préétablie ont la charge de produire des '*nieuwe vlamingen*'; **la nation est un donné antérieur à la construction de l'appartenance.** **Dans l'autre**, il s'agit plus d'une forme de citoyenneté critique et engagée et dont l'inspiration puise dans les finalités du décret Education permanente de la FWB; les institutions visent à **fabriquer des citoyens et l'appartenance apparaît plus comme le résultat de ce travail.**

Il s'agit bien de deux définitions divergentes de la citoyenneté pour lesquelles la communauté d'appartenance diffère. L'une peut être qualifiée de communautariste et induit une appartenance à une communauté ethnoculturelle qui trouve ses racines dans l'histoire du peuple flamand. L'autre, francophone, même si elle conserve la référence au cadre national, semble plus emprunte d'universalisme et manifeste son attachement aux idéaux républicains d'émancipation. Au final, une citoyenneté qui, pour l'une, entend faire retour aux terroirs, terroirs desquels il s'agit, pour l'autre, de s'arracher.

Ces deux types de représentations attestent de l'existence d'idiomes culturels différents (Brubaker, 1997) lesquelles renvoient à des manières historiquement situées de penser et dire l'accès à la citoyenneté. Mais nous avons vu que ces cadres de pensée sont recomposés par les rapports de force politique qui donnent lieu à des stratégies de politique publique et à des compromis que nouent les groupes majoritaires dans leur dynamique conflictuelle et qui caractérisent la structure consociative de l'Etat belge.

Des appartenances diverses à des cités multiples

Dans le contexte régional bruxellois, et au regard de l'évolution politique qui caractérise les institutions de l'Etat belge, une politique commune de citoyenneté dans son acception statique (problématique de la définition de la communauté d'appartenance) et restreinte (projet politique de constitution d'une nation flamande infra-étatique) est une entreprise qui nous semble structurellement vouée à l'échec. Il est donc nécessaire d'envisager, à l'adresse de ces bruxellois exclus de la citoyenneté entendue au sens strict, **une forme de citoyenneté élargie** qui, tout en conservant la plénitude des droits attachés à la nationalité, les invite à prendre part à la vie de la cité; cette cité multiple, proche et lointaine, tantôt locale, régionale, nationale, européenne, et - pourquoi pas - **cette cité d'émigration dont les migrants transportent toujours le souvenir.**

Cette hypothèse s'inscrit dans la perspective d'une **citoyenneté post-nationale qui participe de cette dissociation entre citoyenneté et nationalité.** Lorsque cette dernière prend les



traits d'une forteresse imprenable, elle pose un grave problème de consentement envers les institutions. Pour que les migrants et leurs descendants deviennent un jour les gardiens de ces institutions, il est nécessaire qu'ils se sentent protégés et reconnus par elles et cela ne pourra se faire qu'à la condition **d'éviter l'écueil d'une citoyenneté ethno-culturelle enracinée dans des terroirs** qui leur offre certes la protection mais pas la reconnaissance de leurs singularités, et dont l'invitation à l'appartenance dissimule un projet de désaffiliation aux groupes culturels dont ils sont issus.

A l'inverse, il s'agit également de **se prémunir d'une citoyenneté qui promet l'universel au prix d'une 'transcendance des enracinements'** (Schnapper, 2013), qui entend désengager les migrants de leur encastrement dans des communautés étouffantes. Cette citoyenneté républicaine apparaît à bien des égards comme une citoyenneté par le vide car, que peut signifier l'invitation à l'universalité, pour ceux des migrants qui se retrouvent assignés dans les marges⁷ et qui, dans l'expérience de cette liminarité, deviennent *'des inutiles au monde'*?

Il est donc nécessaire de déterminer les conditions concrètes (sociales, économiques et culturelles) d'accès à la citoyenneté de celles et ceux à propos desquels se pose la question de leur appartenance à une communauté politique dont l'accès devient de plus en plus escarpé et dont les contours sont pour le moins difficiles à tracer.

En outre, le modèle de citoyenneté républicaine nous semble problématique pour deux raisons. Tout d'abord, il ne tient pas compte d'une donnée fondamentale et constitutive de l'Etat belge : celui-ci repose sur un système de participation collective qui induit l'existence de corps intermédiaires et d'une société civile particulièrement dense. Cette dualité qui met d'un côté l'Etat émancipateur français face à celui qui a été fabriqué citoyen grâce au travail des

grandes instances de socialisation que sont l'école, l'armée ou le mouvement ouvrier lesquels l'ont arraché à ses terroirs (Weber, 1983 et Noirielle, 1988) ne colle pas au contexte historique et politique belge et encore moins à son actualité. Ensuite, il comporte le risque du 'quiconquisme' (Stengers, 2001), cette tendance de nombreux travailleurs sociaux à s'adresser aux migrants comme s'ils ne transportaient pas avec eux **cette mallette invisible** dont parle Tahar Ben Jalloun, comme s'ils n'étaient pas constitués d'autres appartenances (à des cultures, à des objets, à des ancêtres) qui ont pourtant contribué à leur humanisation.

Prendre au sérieux la question de la citoyenneté en tant qu'elle constitue **une proposition adressée aux nouveaux venus**, proposition dont les maîtres d'oeuvre seront les associations soutenues par la Cocof, c'est aussi considérer qu'il faut **aller au-delà d'un simple module d'informations de première nécessité sur la vie quotidienne** (lire p. 26) car ce serait se limiter à ce message par lequel il leur est signifié 'bienvenus et bonne chance'.

Nous considérons au contraire qu'il faut passer du 'chacun pour soi' à un défi qui a trait à la **construction d'une communauté de destins**. C'est en ce sens qu'il nous semble nécessaire de mettre en oeuvre des modules «citoyenneté», qui devront être dispensés par des formateurs disposant de compétences interculturelles. Ce fait témoignera de ce que les pouvoirs publics bruxellois s'adressent aux primo arrivants comme à des personnes concernées par le défi du «faire société», du «vivre ensemble». Il s'agit là d'un enjeu qui a à voir avec la production d'un monde commun, dans lequel existe – il est vrai – une âpre compétition pour l'accès à des places mais dans lequel il est aussi nécessaire de bâtir des solidarités, de mutualiser des ressources afin d'alimenter nos institutions, garantes de nos droits et libertés.

- 1 Qu'il s'agisse par exemple d'une association, d'un comité de quartier, d'une communauté culturelle ou politique infra ou supra nationale bénéficiant d'une autonomie reconnue, voire dans des usages que certains qualifient de 'dévoyés', dans le monde de l'entreprise.
- 2 Nous conseillons vivement au lecteur de se reporter au numéro 10 de la revue Migration/magazine, «Devenir belge: un début ou une fin?», Été 2013, qui contient d'intéressantes contributions.
- 3 Jonathan UNGER, chargé de mission au CBAI/CRAcs, note de travail interne.
- 4 Aussi appelé **consociativisme**, le **consociationalisme** est la forme que prennent les systèmes politiques démocratiques dans les sociétés profondément divisées lorsqu'un partage du pouvoir parvient à s'opérer entre leurs élites hors de toute logique majoritaire et en dépit des clivages religieux, linguistiques ou ethniques qui peuvent exister par ailleurs entre les groupes socioculturels dont ces élites assurent la représentation au gouvernement (source: wikipedia).
- 5 Que ce soit par le fédéral à l'aide du FIPI et des PGV, la Cocof par le biais du décret relatif à la Cohésion sociale, la VGC qui met en oeuvre l' 'Inburgering beleid', auxquels il faut ajouter - de ci, de là - des initiatives communales ou de CPAS.
- 6 Cette communautarisation est une conséquence du clivage 'centre/périphérie' ou communautaire (De Coorbyter, 2003).
- 7 «La République demande aux citoyens de dépasser leur appartenances pour viser l'intérêt général. Mais elle ne leur propose pas d'objectif clairement défini, autre que ce dépassement lui-même. Comment le citoyen peut-il s'impliquer concrètement si son engagement dans un groupe déterminé est suspect?» Vincent de Coorbyter, *La Citoyenneté*, p. 42, CRISP, Bruxelles, 2002.

Bibliographie

- » Paul Magnette, *La citoyenneté. Une histoire de l'idée de la participation civique*/Bruxelles, Bruylant, 2001
- » Roger Brubaker, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*/ Paris, Belin, 1997
- » Michel Foucault, *Dits et Ecrits*. II. 1976-1988/Paris, Gallimard, 2001
- » Frédérique Mawet, *Le débat qui vient trop tard*, in 'Devenir belge: un début ou une fin?' Migrations Magazine, n° 10
- » Sophie Heine, *Jurgen Habermas et le patriotisme constitutionnel*, Revue Politique, septembre-octobre 2011
- » Jurgen Habermas, *Citoyenneté et identité nationale. Réflexions sur l'avenir de l'Europe*, in J. Lenoble et N. Dawandré, 'L'Europe au soir du siècle'/Paris, Esprit, 1992
- » Danièle Lochak, *La citoyenneté. Un concept juridique flou*, in C. Emeri et D. Colas, 'Citoyenneté et nationalité, Perspectives en France et au Québec'/Paris, PUF, 1991
- » Ilke Adam, *Une approche diversifiée de la diversité. Les politiques d'intégration des personnes issues de l'immigration, en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles*, in J. Ringelheim 'Le droit et la diversité culturelle', Collection du Centre des droits de l'homme de l'UCL/Bruylant, 2011
- » Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que la citoyenneté?*/Paris, Gallimard, 2000
- » Eugene Weber, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale*/Paris, Fayard, 1983
- » Gérard Noirielle, *Le creuset français. Histoire de l'immigration (XIX - XX ème siècle)*/Paris, Seuil, 1988
- » Isabelle Stengers, *Le laboratoire de l'ethnopsychiatrie*, in T. Nathan 'Nous ne sommes pas seuls au monde'/Paris, Le Seuil, 2001



ACCUEILLIR LES PRIMO-ARRIVANTS

Bruxelles est (presque) prête!

Le parcours d'accueil relatif aux primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale est sur sa dernière ligne droite: au moment où vous lisez ces lignes, les arrêtés d'application - ou comment la loi va se traduire concrètement sur le terrain - ont été remis au Conseil consultatif pour avis, avant d'être envoyés au Conseil d'Etat. Pour un démarrage du dispositif en 2014. En tant que membre du Collège de la CoCoF compétent pour la Cohésion sociale, Rudi Vervoort reprend le dossier des mains de son prédécesseur, Charles Picqué. En toute continuité? Le CBCS l'a rencontré pour qu'il livre sa vision du décret. L'occasion aussi de revenir sur les différentes étapes d'élaboration de ce type d'acte législatif.

«Il s'agit d'amener la personne à être un acteur social. Et d'éviter d'être un alien dans ce pays»

BIS: Pourquoi ce décret sort-il maintenant et en ces termes d'accueil et non d'intégration ?

Rudi Vervoort: «Il en était déjà question lors de l'accord de majorité de 2009. Et déjà en discussion au parlement de la Cocof depuis 2004. Des débats de majorité n'ont pas permis d'aboutir à l'époque. Mais un accord se dessinait déjà sur l'opportunité de créer un tel parcours. Pourquoi ce sens d'accueil? **Parce qu'il s'agit d'amener la personne, le plus rapidement possible, à être un acteur social.** Et d'éviter d'être après 20 ans en Belgique un «alien» dans ce pays. D'où la nécessité d'un parcours minimum d'accueil, sous peine d'être finalement exclu à vie. Ce parcours comprend un volet social avec toute une série de séances d'information sur les droits, etc. Je dirais que c'est la présentation du décor. Mais l'objectif que je poursuis principalement, c'est de faire en sorte que **le primo-arrivant soit en mesure de trouver un emploi.** Avec l'apprentissage de la langue comme passage obligé pour atteindre cet objectif.

Parallèlement, nous souhaitons aussi, à travers ce dispositif, lutter contre une série de phénomènes tels que les mariages forcés. Il ne s'agit pas ici de juger, mais de redonner un caractère universel à certains droits, certaines valeurs».

Le parcours d'accueil arrive aussi à un moment où le fédéral a mis en place de nouvelles conditions concernant l'accès à la nationalité¹. Il s'agit donc de pouvoir répondre à ces nouvelles dispositions fédérales...

«Le parcours d'accueil répond effectivement à un double objectif: permettre à la personne l'accès à l'emploi d'une part et **correspondre à ce que le fédéral demande d'autre part.** Si le fédéral impose, nous devons pouvoir proposer quelque chose. On ne pourra pas leur dire: nous, à Bruxelles, ce n'est pas possible! **L'objectif est de faire qu'au moment venu, cela puisse servir à**». En d'autres mots, le parcours répondra, pour le moins par l'intermédiaire d'un de ses volets (ndlr, le volet primaire comprend l'accueil, le bilan social et linguistique; le volet secondaire est un projet d'accueil individualisé, non nécessaire à l'ensemble du public bénéficiaire) à cette condition d'accès à la nationalité. Mais ce, **dans un délai de cinq ans.** A partir de 2014, les premiers bénéficiaires du parcours auront droit à une première attestation lors de l'accomplissement du premier volet; et recevront une seconde attestation dans le cas où elles suivent le second volet.

Et dans le cas où l'attestation n'est pas délivrée, la personne primo-arrivante ne risque-t-elle pas d'être pénalisée? L'attestation ne conditionnera pas, par exemple, l'accès à certains droits sociaux?

«Dès l'instant où actuellement, ce parcours n'est pas obligatoire, nous pouvons difficilement en arriver là» (ndlr, la Cocof ne peut imposer d'obligation dans une matière personnalisable telle l'accueil et l'intégration des immigrés sans passer par un accord de coopération avec la Cocom). Et même dans le cadre d'une obligation au sein d'accords bicommunautaires, il n'est **pas question de toucher aux droits sociaux.** L'intention des Ministres n'a jamais été d'amputer, en quoi que ce soit, un droit des personnes, ce n'est pas du tout l'objectif de ce décret. Nous parlons d'ailleurs **d'obligation de suivi, et non de résultats. Et pas question de sanction:** le parcours n'est rien d'autre qu'une possibilité offerte au primo-arrivant, une possibilité d'obtenir une attestation. **Indirectement,** la seule sanction serait qu'il puisse ne pas accéder à la nationalité parce qu'il n'aurait pas suivi le parcours d'accueil. **Mais c'est une conséquence, pas une sanction. Et il existe d'autres dispositions dans la loi sur l'accès à la nationalité qui permettent de ne pas passer nécessairement par le parcours d'accueil:** suivre une formation, universitaire ou professionnelle, de 400h, par exemple.

«Il n'est pas question de toucher aux droits sociaux»

La communication autour de ce projet de décret n'a pas toujours été des plus limpides. Certains professionnels de terrain regrettent notamment le peu d'informations relayées sur les projets pilotes de Bureaux d'accueil des Primo-Arrivants (BAPA)...

Ces remarques ont été évoquées, en Conseil Consultatif notamment, à plusieurs reprises. **L'objectif de ces projets pilotes, associations déjà actives dans l'accueil de primo-arrivants** (lire à ce sujet p. 25), soutenus par le Fonds Européen d'Intégration (FEI) et le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI), **n'était pas d'en faire un débat public,** mais d'éclairer le ministre de l'époque, sur les enjeux, les difficultés et sur les éléments nécessaires à prendre en compte dans la construction du décret. La nécessité de mettre en place un dispositif d'accueil des Primo-arrivants n'était plus à débattre, une des études réalisée par le CIRE le confirmait notamment (ndlr, *L'accueil des Primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale: constats, 2008*). Certains ont cru que la désignation dans le cadre des projets pilotes signifiait que nous avions déjà sélectionné les futurs Bureaux d'Accueil. Or ce n'est pas le cas. Ils seront sélectionnés sur base d'un appel à candidature dont les éléments seront détaillés dans un arrêté d'application.

suite page 22 

En termes de concertation, comment avez-vous tenu compte de la parole des migrants ?

Nous l'avons prise en compte à travers l'ensemble des discussions qui ont eu lieu autour de ces projets-pilotes. Ces derniers nous ont permis de récolter toute une série d'informations utiles pour la confection du décret, à partir de leurs expériences de terrain : qu'elles viennent de leur expertise de terrain antérieure ou de leur action renforcée grâce à ce soutien. Certains de ces projets sont toujours en cours. Cette continuité de recherche d'informations et d'échanges - non pas sous forme de rapport, mais plutôt sous forme de rencontres et de discussions - nous a permis de confronter nos points de vue avec celui des acteurs de terrains, au fur et à mesure de l'avancement de la rédaction du décret. Autre étape de la concertation : la rencontre avec des **responsables néerlandophones**, notamment avec Eric de Jonge, directeur de BON (ndlr, bureau d'accueil bruxellois d'intégration civique), et son équipe. Nous avons également pris contact avec **les opérateurs de formation en linguistique**, et ce plus spécifiquement dans le cadre de la rédaction des arrêtés d'application, pour comprendre comment le travail se réalise sur le terrain avec ces différents publics. Enfin, parallèlement à ces diverses démarches, la **concertation institutionnelle** a eu lieu tout au long de la préparation du décret **dans le cadre des Conseils consultatifs**, section cohésion sociale.

Les arrêtés d'application devront, entre autres, définir des catégories de bénéficiaires prioritaires (voir article 3 du décret). Dès lors, qu'en sera-t-il des publics exclus : MENA, sans papiers, demandeurs d'asile... ?

*« Ce décret n'est pas exclusif par rapport aux autres dispositifs qui fonctionnent par ailleurs. **Tout le travail de terrain qui existe depuis des années n'est pas remis en question, n'est pas concurrent.** Ici, nous nous inscrivons dans une autre dynamique, une autre démarche ».*

En d'autres mots, l'objectif est de développer des modules supplémentaires par rapport à ce qui existe aujourd'hui sans toucher à l'existant. Toutes les actions en termes de soutien à l'intégration et au parcours d'accueil des migrants ne seront pas modifiées, ni les moyens budgétaires, ni les dispositifs en tant que tels.

Mais la mise en place d'un tel parcours n'empêchera pas pour autant de faire naître toute une série d'autres besoins telles que des infrastructures comme les crèches, les écoles, etc.

« C'est effectivement un phénomène qui se produit dans toutes les politiques. Prenons par exemple le cas de l'école : si nous annonçons aujourd'hui l'enseignement obligatoire pour tous dès la maternelle, nous déclencherions le chaos, vu le manque de places actuellement. Nous créerions une angoisse inutile. Mon intention n'est pas de le rendre obligatoire tant que nous ne pouvons répondre à l'obligation que nous-mêmes créons. C'est un peu la même chose concernant ce parcours d'accueil : nous le lançons avec toutes les précautions d'usage qui devraient plutôt avoir tendance à rassurer... Encore une fois, nous ne touchons à rien de ce qui existe ! Face aux réalités budgétaires, nous ne pouvons

tout faire tout de suite, nous devons mettre le nouveau dispositif en place progressivement. Mais ce n'est certainement pas les destinataires du parcours qui doivent en faire les frais. C'est bien dans cette idée que nous allons cibler le public bénéficiaire afin d'éviter précisément qu'il y ait trop de gens qui se sentent exclus. Au départ, certains le verront peut-être comme un goût de trop peu. Peut-être pas... Plus tard, nous pourrions imaginer de monter en puissance et de mettre en place d'autres dispositifs ».

Très concrètement, comment le décret entend-il favoriser la complémentarité entre les différents dispositifs existants - éducation permanente, promotion sociale, cohésion sociale... - plutôt que de provoquer un effet de concurrence ?

Une association qui fait, aujourd'hui, de l'insertion socioprofessionnelle à travers des cours de français langue étrangère ou d'alphabétisation, continuera à avoir ses agréments et subventions existants. Et, dans le cadre du parcours d'accueil, elle recevra des moyens supplémentaires, en regard des budgets dont nous disposerons. Nous sommes en pleine discussion à ce sujet. Une chose est sûre : un public ne va pas en chasser un autre. Maintenant, s'il existe des transversalités entre les associations, c'est tant mieux ! Que cela soit l'éducation permanente, l'insertion socioprofessionnelle, la promotion sociale... il y a déjà des passerelles qui existent entre les dispositifs, ils seront maintenus. Le nouveau dispositif permettra simplement d'orienter le public bénéficiaire vers les acteurs qui se seront manifestés pour être inscrits dans le cadre du décret.

« Nous ne touchons à rien de ce qui existe ! »

Rudi Vervoort, Ministre-Président du gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale

Aucune précision donc, à ce stade, concernant les moyens disponibles pour ce décret... Peut-on avoir une idée du nombre de BAPA à l'heure du démarrage du dispositif, prévu en 2014 ?

L'objectif serait d'entamer avec deux BAPA. Mais une fois que nous aurons pris ces décisions budgétaires, nous serons en mesure de proposer au Collège un arrêté qui fixera une programmation sur plusieurs années.

Une petite idée concernant la répartition géographique de ces BAPA ?

L'objectif est d'avoir une **répartition géographique la plus objective possible, de manière à ce que les primo-arrivants aient le moins de déplacements à faire**. C'est une des difficultés dans les prochaines décisions à prendre. L'étude réalisée à ce sujet par l'UCL et le CRAcs recommande une découpe en six zones (ndlr, 6 BAPA). **Mais comment prendre un tracé géographique objectif en fonction des deux premiers bureaux à mettre en place ?** Quelles seront ces deux zones de départ ? C'est d'autant plus compliqué que nous ne pourrions imaginer de changer les zones de répartition, au fil du temps. Nous ne pourrions pas dire à tel bureau, « à présent, tu te déplaces à tel endroit ! », au vu des nouveaux moyens disponibles pour d'autres bureaux d'accueil.



« Il ne faut pas percevoir ce décret comme un mécanisme particulier ou à part de »

Au-delà de cette difficulté, reste aussi celle d'une double politique pour une même Région. Dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat, pourrait-on imaginer que ce décret passe un jour à la Cocom au lieu de se contenter d'accords de coopération sur tel et tel aspect ?

« Ce schéma est bien entendu intellectuellement imaginable, **mais politiquement parlant, il n'en est pas question aujourd'hui**. Côté flamand, l'aspect culturel est beaucoup plus important alors que du côté francophone, nous sommes beaucoup plus portés sur l'acquisition de la langue. **Nous sommes dans deux processus différents, tout simplement parce que nous n'avons pas la même histoire**. Dès lors, nous travaillons **à partir d'accords de coopération pour avoir des parcours qui soient les plus parallèles possibles** ». Et la collaboration entre les deux dispositifs est tout à fait envisageable, notamment à travers l'organisation de modules de citoyenneté, communs aux deux parcours (dans les différentes langues de contact des primo-arrivants).

L'objectif n'est donc pas d'unifier, mais bien d'harmoniser le plus possible les parcours d'accueil dans notre capitale...

« A Bruxelles, c'est effectivement, selon moi, ce que nous devons viser dans bon nombre de politiques. Les institutions gagneraient en clarté vis-à-vis du citoyen. **La perception spatiale qu'ont les gens l'emporte sur le reste. Et donc habiter dans un même espace, Bruxelles en l'occurrence, crée les mêmes attentes**. Difficile de dire « puisque toi, tu es néerlandophone, tu vas faire d'autres choses »... Ceci n'est pas propre au parcours d'accueil, mais il fait partie de cette même logique. Pour cette raison, **il ne faut pas, selon moi, le percevoir comme un mécanisme particulier ou « à part de »**. Pas du tout. Il vient s'inscrire dans toute une série d'autres dispositifs dont l'objectif est de **maintenir de la cohésion sociale dans notre ville** (ce qui passe évidemment par l'emploi, l'enseignement, etc.). **Isoler des processus de ce type-là, ce n'est pas la bonne manière de présenter les choses**. C'est ce qui a été reproché aux premiers qui voulaient un parcours d'intégration: derrière, il y avait cette idée de stigmatiser une partie de la population. Il a fallu le temps pour proposer un dispositif qui s'inscrive dans un cadre plus global... Ramener cet objectif de cohésion sociale au global est essentiel ».

Propos recueillis par **Stéphanie Devlésaver, CBCS asbl**

1 Lire à ce sujet « Parcours d'accueil et nationalité: la collision », Cédric Vallet dans *Alter Echos* n° 367 (14/10/2013)

Le terrain

« Créer une scène sur
laquelle on a quelque
chose à faire ensemble »

Jérémie Piolat, p. 35

LES PROJETS-PILOTES BAPA

un est égal à six!

En 2011, le CIRE met en place un projet-pilote Bureau d'Accueil des Primo-arrivants ou BAPA qui contient des entretiens individuels d'une part (bilan social, professionnel et linguistique); des ateliers citoyenneté et orientation socioprofessionnelle, d'autre part. Le tout est destiné à des **personnes scolarisées (niveau CESI minimum) ayant une bonne connaissance du français**. Au même moment - et ce qui embrouille un peu la compréhension de l'histoire - la Cocof annonce, de son côté, le lancement de **six projets-pilotes BAPA: Atmosphère (Schaerbeek), la Maison de la Solidarité (Bruxelles-Ville), la Voix des Femmes (Saint-Josse), Convivial (Forest), Convergences (Anderlecht) et le Sampa (Molenbeek)**.

Toutes ces structures, aux missions et agréments divers, avaient déjà une expertise avec un public primo-arrivants bien avant d'entrer dans ce projet. Certaines avec un public MENA, c'est le cas de l'AMO Atmosphère (public cible situé hors décret aujourd'hui), d'autres avec des réfugiés et des demandeurs d'asile, comme par exemple Convivial (public également hors décret). Pour la plupart de ces structures, faire partie de cette phase expérimentale s'inscrivait dans la continuité de ce qu'elles faisaient déjà: permanence sociale, suivi juridique et administratif, cours d'alphabétisation, etc. Le projet-pilote BAPA ne consistait pas à modifier fondamentalement le travail réalisé au quotidien, mais à y ajouter certains éléments: un groupe de français mixte (homme/femmes) plus intensif pour les uns; des séances collectives d'information sur la vie en Belgique pour les autres. Mais que pensent-elles de ce type de dispositif et du décret d'accueil des primo-arrivants?

De manière générale, ces différentes associations sont convaincues de la plus-value que peut apporter un tel dispositif. Certaines attirent toutefois l'attention sur la **polyvalence et les multiples ressources dont devront faire preuve les personnes responsables du bilan social et linguistique d'un BAPA**. Afin de pouvoir répondre aux questions pluridisciplinaires auxquelles elles seront logiquement confrontées, elles auraient besoin d'une «bonne connaissance du réseau» notamment. Analyser chaque situation de manière individuelle exigerait aussi un «temps de travail particulièrement conséquent». Surtout quand l'accompagnement physique des personnes est préconisé: «il ne suffit pas de donner une adresse, les primo-arrivants sont souvent freinés par la langue, le travailleur social débloque des craintes quand il l'accompagne à ses rendez-vous. L'accueil individualisé, d'une part, et pouvoir prendre le temps, d'autre part, sont deux éléments essentiels. Or pour des questions budgétaires, nous risquons de ne plus pouvoir le faire». La question de la faisabilité et des moyens est encore et toujours au cœur des craintes et des critiques. Autre point d'attention soulevé par certains de ces projets-pilotes: **le problème de la définition du primo-arrivant, jugée trop restrictive**.

Et qui laisserait un grand nombre d'entre eux sur le carreau. Le décret gagnerait également à «intégrer de manière beaucoup plus systématique la perspective de genre: les femmes qui doivent s'occuper de l'éducation de leurs enfants n'auront pas la possibilité de s'inscrire à ce parcours, certainement pas dans les trois ans». Et ce, notamment, à cause d'un manque cruel d'infrastructures telles que les crèches. De manière générale, il est d'ailleurs recommandé de **prendre davantage en compte les problèmes liés à l'installation d'un primo-arrivant**: coût des déplacements en transports, traumatisme des publics réfugiés sans préparation à un départ, etc. Enfin, la question de l'obligation du cours de langue n'est pas spécialement perçue comme négative, mais repose la question du manque de moyens: **les a-t-on vraiment pour accompagner ces gens dans les exigences auxquelles on leur demande de répondre? Et quel est l'objectif poursuivi par cette obligation?**

Sur les six projets, seuls deux sont **candidats à l'appel à projets pour devenir un «vrai» BAPA, en 2014!** Les autres estiment soit que leur public ne correspond plus à la définition du primo-arrivant telle que définie par le décret, soit que «les exigences et la pression d'un BAPA ne correspondent pas à la philosophie de leur organisation qui nécessite davantage de liberté». Ou encore que leur structure est tout simplement trop petite pour l'ampleur de la tâche. Ou les trois éléments à la fois.

Le projet BAPA du CIRé, de son côté, poursuit également sa route, subventionné par la Cocof (dans le cadre du programme de cohésion sociale 2011-2015, projet communal). Ce qui n'empêche pas l'organisme de souligner les limites de tout dispositif d'accueil: un tel cadre ne va ni faire disparaître les difficultés et tensions présentes dans certains quartiers ni solutionner la situation de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. «Si l'on veut avoir une certaine prise sur ces deux questions, il faut s'attaquer urgemment à la question de la **réussite scolaire des jeunes d'origine étrangère dans les écoles**», conclut l'association. A ce propos, dans les conclusions de leur étude sur la «diversité sociolinguistique et ressources partagées: regards critiques sur les politiques d'intégration linguistique en Belgique», Philippe Hambye et Silvia Lucchini de l'UCL mettent en lumière ce qui fait défaut selon eux aujourd'hui en Communauté française: à la fois une «politique volontariste d'apprentissage des langues dominantes et une véritable reconnaissance de complémentarité des apprentissages linguistiques». Atteindre ces objectifs nécessiterait, d'après les deux chercheurs, de réels changements, des réformes plus radicales que ce qui a été fait jusqu'à présent. Et dépendrait notamment «d'une affirmation forte de l'égalité de valeur entre les cultures et entre les communautés, d'un combat contre la xénophobie et les discriminations, au-delà d'un frileux principe de non-discrimination».

LA CITOYENNETÉ EN PRATIQUE

relier les Histoires ?

Un Musulman ne serre pas la main pour dire bonjour. Différence culturelle ou non respect de l'autre ? Au-delà du cadre théorique posé par un décret, comment fait-on, en pratique ? La citoyenneté sur le terrain, comment se décline-t-elle ? Comment élaborer des contenus à partir d'un concept lui-même victime de « dilution sémantique » (voir p. 17) ? Comment travailler sur les droits et devoirs des migrants ? A partir de quel niveau de langue ? De quels outils ? A quel moment peut-on dire que quelqu'un est intégré... ou accueilli comme il se doit ? Face à toutes ces questions, mais aussi devant la multiplicité des outils et des expériences élaborées au fil des années sur le terrain, la parole est donnée à deux opérateurs au coeur de ces sujets, le CBAI, Centre bruxellois d'action interculturelle et le CIRé, Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers. Ou comment « *Transformer une cohabitation de hasards en une communauté de destins* ». (Joël Roman)

Devenir citoyen Belge, cherchez l'info !

« *A votre avis, quelles sont les valeurs belges ?* ». Cette question lancée par Annie Amoureux, formatrice CBAI, fait suite à un exercice qui a fait émerger les valeurs des participants. La séance se déroule dans le cadre d'un **atelier d'initiation citoyenne à la vie en Belgique** (tel que le prévoit le projet d'accueil Cocof, dans le volet secondaire de son décret). Ici, pas question d'anticiper les réponses, les primo-arrivants mettent des mots sur ce qu'ils ont eux-mêmes observé. Selon elle, l'exercice est intéressant à plus d'un titre : « *il permet de se mettre d'accord sur ce qu'est une valeur, mais aussi de s'inscrire dans une démarche purement interculturelle* ». (voir p. 29) Il faut le savoir, quand Annie Amoureux parle de citoyenneté et d'interculturalité, rien ni personne ne peut l'arrêter ! Avant d'être formatrice au CBAI, elle a travaillé au pôle « culture » du CPAS de Schaerbeek. Et là, ce fut la surprise : « *j'aurais dû constater le nombre de malentendus qui existaient avec les publics immigrés* ». D'où, l'idée de mettre en place des ateliers citoyens pour les personnes immigrées qui arrivaient au CPAS.

A cette même époque, en 2007-2008, sort **l'étude du CIRé sur l'accueil des primo-arrivants** qui pose notamment cette question : « **faut-il mener une politique régionale spécifique à l'égard de ces personnes ?** ». Selon l'asbl, la réponse est, sans conteste, oui. Le paysage francophone ressemblerait, dans le domaine de l'accueil des primo-arrivants, à un « patchwork » d'actions, en manque de coordination. Pour l'essentiel financées par la cohésion sociale (Cocof), l'éducation permanente (CFB) et des subventions ponctuelles (FIPI, FRB...). Dans l'attente d'une politique spécifique et structurée, le public serait donc contraint à chercher l'information par lui-même, à devoir faire preuve d'un haut sens de la débrouillardise à travers ces différentes pièces du puzzle bruxellois. A l'occasion des élections régionales bruxelloises de 2009, Le CIRé formule plusieurs propositions concrètes. A noter qu'il insiste déjà sur l'idée de « **parcours** », et non de simple mise à disposition de services, qui permettrait au primo-arrivant de mieux comprendre quels sont ses droits et devoirs. Dans la droite ligne de ces propo-

sitions, l'association se lance aussi dans l'élaboration de **cahiers thématiques**. Au total, ce sont douze cahiers qui compilent une kyrielle d'informations sur des sujets tels que le logement, la santé, la protection sociale... à destination des formateurs auprès de publics migrants¹. L'un d'entre eux, intitulé «Vivre ensemble», s'attache plus particulièrement à la question délicate des normes et des valeurs. Nous y revoyons. Ici, sur base de la sociologie, du droit, etc., le parti-pris est de les nommer d'emblée - liberté, solidarité, respect... - et de pointer les normes juridiques et sociales y afférant. Non pas pour procéder à un quelconque jugement, mais bien pour souligner le rôle qu'elles ont dans la société belge actuelle. «Il s'agit de se situer dans une logique explicative plutôt que défensive ou de peur», explique Nathalie De Wergifosse, chargée de projets au CIRé, «rendre explicite un certain nombre d'éléments envisagés fréquemment de manière implicite en vue de limiter, autant que possible, les risques de malentendus et les tensions inutiles».

Donner les règles de la maison

Bref, les associations n'ont pas attendu le politique pour s'intéresser à la question de l'accueil et de l'intégration. Les outils se développent, les méthodes se croisent et se confrontent. Tant sur l'aspect «informations à transmettre aux migrants» que sur la

question plus épineuse de la citoyenneté et des valeurs. Du côté politique, Régions et Communautés sont conscientes qu'elles vont devoir mettre en place un cadre pour harmoniser les pratiques. Dans cette optique, le CBAI est interpellé pour élaborer une proposition de programme «citoyenneté». En 2010, après une mise à plat des expériences et du matériel existant - discussions avec BON, le CIRé, Lire et Ecrire, le CPAS de Schaerbeek, le Sampa... - le CBAI présente un «**module d'initiation citoyenne à la vie en Belgique**» qui comprend un programme ainsi qu'une méthodologie de travail. «Le terme «initiation» a toute son importance, souligne Annie Amoureux. On se positionne directement sur cette question d'intégration: «**nous n'intégrons pas, nous accueillons. L'intégration est quelque chose qui se joue à deux, qui ne peut se faire en atelier**», poursuit-elle. Le CBAI se situe dans un cadre d'hospitalité. Dans toute forme d'hospitalité, il existe un don et un contre-don, à savoir les règles d'hospitalité décidées par l'accueillant que l'accueilli se fera un honneur de respecter. A moins qu'il ne connaisse pas ces règles... On ne pourra alors attendre de lui qu'il les respecte». Pour Annie Amoureux, les ateliers citoyens, c'est pouvoir donner ces 'règles de la maison Belgique'. «Les règles explicites, mais surtout les règles implicites - comportements, valeurs et enjeux qui traversent la société, dont les migrants sont témoins, et souvent acteurs malgré eux.

suite page 28



A l'épreuve du terrain...

Deux groupes tests de primo-arrivants sont mis en place, histoire de mettre à l'épreuve du terrain le programme proposé, mais aussi les outils et l'approche pédagogique. D'un côté comme de l'autre, le programme comprend deux parties : un volet « **citoyenneté** » qui a pour objectif de favoriser et de soutenir la connaissance critique de la réalité belge et bruxelloise (Histoire de la Belgique, organisation politique du pays, protection sociale...); et le volet « **vie quotidienne** » qui apporte des informations pratiques (santé, logement, mobilité, formation...). En termes d'articulation, **le contenu des deux parties se croise**, dans un déroulé pédagogique précis. « *L'atelier débute par le volet citoyenneté, et plus précisément par des séances sur l'Histoire, les luttes sociales et l'immigration, pour intégrer les éléments de la vie quotidienne, au fil des séances citoyenneté* », explique Annie Amoureux.

Du visible à l'invisible, le cadre se dessine

Leçon tirée de cette phase d'expérimentation : « *les informations données sur la vie quotidienne doivent être données par des opérateurs spécialisés, par ceux qui accompagnent et qui aident les gens au quotidien* », soutient Annie Amoureux. Pour aborder le thème du logement, le formateur fera appel, par exemple, à une Union des locataires. Mais aura toujours soin de préparer cette intervention avec l'intervenant extérieur. « *Cette préparation est essentielle* », insiste Annie Amoureux, « *s'interroger ensemble sur les éléments importants à transmettre aux primo-arrivants (loi locative, bail non signé, etc.) et sur le lien avec l'invisible (à quelles valeurs cela touche? En fonction de quelle Histoire?). Soit l'intervenant tiendra compte dans son intervention, soit il laissera au formateur le soin de faire référence à ces valeurs plus tard. C'est le principe même du programme complet : partir du visible de la vie quotidienne pour éclairer l'invisible* », résume la formatrice du CBAI. Chaque atelier est ainsi mis en relation avec les autres, dans un va-et-vient constructif et complémentaire.

En parallèle à l'initiation 'citoyenneté', une grande partie est donc réservée à la vie quotidienne, confiée à des intervenants « experts », puisés dans le réseau associatif. Cette partie est la plus importante, selon Annie Amoureux, puisqu'elle permet au migrant de se débrouiller dans la vie au quotidien. Et de **comprendre les conseils que les travailleurs sociaux sont susceptibles de leur apporter**. « *Sans contexte, pas moyen de comprendre* », affirme-t-elle. « *C'est à l'opposé d'un accompagnement dans l'urgence, au coup par coup, une manière d'éviter que les gens ne reviennent parfois dix fois de suite auprès de l'assistant social, pour un même problème, parce qu'ils n'ont pas compris dans quel cadre ils étaient* ».

Citoyenneté et apprentissage du français : lien compliqué ?

Voilà pour les contenus. En termes d'évaluation, différentes méthodes ont été testées. Mais ce, toujours dans une perspective **de suivi et non de résultat**. Reste la question du niveau de langue nécessaire pour suivre un tel programme. *Ce module d'initiation citoyenne est donné en français, à destination de personnes qui parlent déjà bien* », souligne la formatrice. Selon elle, c'est tout simplement « *impossible de lier ces ateliers citoyenneté à un apprentissage du français* », pour le moins, pas à un niveau débutant. « *Comment imaginer de se mettre d'accord sur des valeurs avec des personnes qui n'auraient pas la possibilité de comprendre la plupart des termes utilisés ?* », s'interroge Annie Amoureux. L'idéal, selon le CBAI, serait de réaliser l'atelier citoyenneté avec un niveau de français suffisant et le plus d'interculturalité possible. Autre alternative : en langue de contact (tel que pratiqué au GAFFI asbl), mais avec un formateur qui aurait suivi au préalable une formation spécifique².

Et pourtant. Le paradoxe est présent au cœur du décret puisqu'il stipule que « *certaines éléments du module de citoyenneté pourraient être intégrés dans les formations linguistiques* » (extrait de l'article 6). Hypothèse jugée interpellante par le CIRé sachant que ces cours de langue s'adressent à des débutants en français³ :

L'interculturel, sauce Cohen-Emerique

Comment, dans ce programme citoyenneté du décret Cocof, éviter le risque de pratiquer une démarche assimilationniste? «En remettant au cœur de la démarche le respect et l'honneur qui sont dus à l'accueilli, c'est à dire en pleine conscience de son altérité... et de la nôtre», répond Annie Amoureux, du CBAI. «En somme, en construisant une méthodologie basée sur les trois axes de l'approche interculturelle: la décentration, la découverte du cadre de référence de l'autre, la négociation». Depuis les années nonante, le CBAI travaille sur cette question d'interculturalité ancrée sur le terrain, dans la relation entre travailleurs sociaux et immigrés. Cette méthodologie en trois temps s'inspire largement du travail de Margalit Cohen-Emerique, psychosociologue française, auteur de plusieurs ouvrages de référence dont «Pour une approche interculturelle en travail social». En quelques mots, les différentes étapes de la démarche appliquée aux ateliers citoyens: tout d'abord, la décentration «consiste à sonder ces règles qui apparaissent comme des 'évidences', des droits 'naturels' et des principes universels (par exemple, l'égalité homme/femme, le droit à la liberté d'expression); et de remettre ces règles en lien avec nos héritages historiques fondateurs (les luttes féministes, les luttes sociales du XIXe siècle). Ensuite, vient la prise en compte du cadre de référence de l'autre qui est, pour le CBAI, au centre de la relation pédagogique et de la dynamique de groupe. «Nous avons posé comme fil conducteur de la relation l'écoute de ce qui est semblable et différent, la sécurité d'être entendu pour ce qu'on est». Enfin, vient la négociation: une manière d'aller vers le vivre ensemble. «Les règles de la maison ont été expliquées et nos hôtes les ont entendues. Qu'en pensent-ils? Se sentent-ils toujours étrangers ou déjà un peu de la maison? Vont-ils participer et peu à peu devenir des membres à part entière? Le programme d'Initiation Citoyenne à la vie en Belgique est ponctué de séances qui permettent de répondre à ces questions. Pour s'interroger sur ses propres valeurs, les hiérarchiser sur une échelle, discerner l'échelle des valeurs belges, identifier les points de tension et les convergences. Pour se questionner sur ses propres préjugés et ceux du pays et les déconstruire (...). Enfin, pour se concevoir citoyen de ce pays. In fine, c'est bien de cela qu'il s'agit: écoulé le temps de l'hospitalité, il s'agit de passer du statut d'hôte à celui de citoyen».

Extraits de «Pour une hospitalité de première catégorie», par Annie Amoureux, dans «Peuple et culture», juin 2012

il y aurait donc un exercice de grand écart entre le niveau de français visé et les objectifs de citoyenneté que se donne le décret. Le CIRé, ayant mis en place ses propres ateliers «citoyenneté et orientation socioprofessionnelle» depuis 2011 (lire p. 25), rappelle aussi combien «donner un cours de français et donner un module «citoyenneté» sont deux choses différentes».

Heures citoyennes, une peau de chagrin...

Mais au-delà de ce constat, c'est «un décalage entre les moyens mis en oeuvre et les objectifs visés» qui est dénoncé: (...) on peut se questionner quant aux actions qui vont pouvoir être réellement développées dans ce cadre et donc quant à ce que le futur décret va réellement changer par rapport à la situation actuelle», note le CIRé. La plupart des opérateurs de terrain s'accordent d'ailleurs sur ce point. Si la mise en place d'un dispositif d'accueil des primo-arrivants à Bruxelles est saluée, les regards sceptiques, voire carrément négatifs, tournés sur les moyens disponibles pour relever, ce qui tient alors du véritable défi, ne se comptent plus. Il suffit de prendre pour exemple le volume d'heures consacré au volet «initiation citoyenne» qui a fondu, au fil du temps, comme neige au soleil: d'un programme qui prévoyait, dans sa première mouture élaborée par le CBAI, un volume de 50h pour le volet citoyenneté et 46h pour le volet vie quotidienne, soit un total de 104h, nous en sommes aujourd'hui à une perspective de 50h pour le premier et de... 9h pour l'autre! «Bien qu'il y ait une réelle prise en compte du travail associatif par le politique», fait remarquer Annie Amoureux, «le manque de moyens fait frein à son action». Et le réduit à... une peau de chagrin? L'inquiétude de la formatrice CBAI: perdre l'esprit de départ dans lequel le programme de citoyenneté a été créé,

avec le risque, dans le futur, de s'orienter vers une démarche assimilationniste. Après les élections 2014, c'est une nouvelle équipe politique qui prendra la relève, «qui n'aura pas cheminé avec nous, n'aura pas été sensibilisé à notre travail». La meilleure manière d'éviter les dérives, selon elle, «est de rester dans une démarche d'accueil, à savoir donner avant tout les informations nécessaires à la vie quotidienne! C'est aussi d'adopter une posture interculturelle et d'agir selon les principes de l'éducation permanente: **c'est toute la question du faire ensemble**».

- 1 Ces cahiers sont actuellement adaptés en outils pédagogiques par Lire et Ecrire pour être destinés directement au public primo-arrivant. A ce jour, cinq maquettes pédagogiques sont déjà disponibles: «vivre ensemble», «logement», «santé», «enseignement» et «emploi et sécurité sociale». Pour tout renseignement, commande ou demande de formations: Muriel Leich ou Cécile Bulens, Lire et Ecrire Communauté française Asbl: 02 502 72 01. Ou sur <http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be> A cela s'ajoute également l'outil «Vivre en Belgique: guide à l'usage des nouveaux arrivants à Bruxelles et en Wallonie» (2012), réalisé par l'Agence Alter, et traduit en quatre langues. Disponible en ligne: <http://www.educationpermanente.cfwb.be>
- 2 Parallèlement au programme «initiation citoyenne à la vie en Belgique», le CBAI a mis sur pied un programme de formation de formateurs: «comment se passe la communication dans un groupe interculturel? Qu'est-ce que cela donne dans un groupe en formation? Comment fait-on pour ne pas heurter les valeurs mais plutôt pour les négocier?... «La formation nécessite un minimum de bases pédagogiques au préalable, il faut donc avoir été formateur», fait remarquer Annie Amoureux. A partir de ces contenus minimums à faire passer, divers déroulés pédagogiques sont élaborés, dans une perspective de co-construction des savoirs.
- 3 Le décret parle de niveau A2: selon le cadre européen, il correspond à un niveau dit «intermédiaire ou de survie» (compréhension de phrases isolées et d'expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité). Niveau par ailleurs contesté par l'opérateur Lire et Ecrire qui, du point de vue de l'apprenant, le juge déjà trop élevé et plaide pour un niveau A1 au volet 1 du dispositif. Le niveau A1 correspond davantage à un niveau dit «introductif ou de découverte».

LE PUBLIC PRIMO-ARRIVANT

exige en soi une souplesse, une ouverture d'esprit

Réfugiée derrière le quartier de la gare du Midi et la maison communale d'Anderlecht, à côté d'une boulangerie de quartier, la porte ouverte de l'asbl Convergences. Aux allures de grande maison familiale, un long couloir égayé de vert et d'orange mène à l'accueil. Tout est fraîchement repeint, les classeurs et autre matériel de bureau soigneusement rangés. C'est la semaine de Toussaint, les groupes d'activités sont à l'arrêt, tout semble mis sur « pause »... Quoique. Rachel et Marina Peirera, la directrice de l'asbl et la coordinatrice, sont en plein travail. Voilà un peu plus de deux ans maintenant qu'une équipe de 12 personnes, employés et bénévoles, développe un projet spécifique d'accompagnement au public primo-arrivant. Au départ orienté vers la communauté brésilienne dont les deux travailleuses sont issues, cette initiative lancée grâce à la Fondation Roi Baudouin, prend de l'envergure. Projet-pilote BAPA (bureau d'accueil des primo-arrivants, lire p. 25) depuis 2010, il permet aujourd'hui d'accueillir environ 30 migrants par semaine, de diverses nationalités : brésilienne, mais aussi guinéenne, italienne, marocaine, portugaise...

BIS : Comment votre association s'est-elle intéressée à la question des primo-arrivants ?

Rachel Peirera : « Depuis 1998, l'asbl travaille dans le cadre de la cohésion sociale. Mais c'est un projet ponctuel d'un an (FRB) qui nous a permis de constater l'ampleur de la demande concernant le public primo-arrivant. Et combien nous n'étions pas outillés pour y répondre ! A partir de 2010, le projet BAPA a permis d'intégrer d'autres nationalités. Les personnes primo-arrivantes constituent un public à part, qui viennent de milieux extrêmement différents, mais qui partagent un grand nombre de caractéristiques communes : non maîtrise des langues nationales, méconnaissances des institutions belges, formations non reconnues, difficulté de trouver un logement... Il y a peu, les intervenants sociaux ne faisaient pas de différence entre ces migrants et d'autres publics. Or ce n'est pas possible, ils nécessitent une approche spécifique. Les demandes ne sont tout simplement pas les mêmes ».

Vous travaillez avec un public primo-arrivant qui correspond, en partie seulement, à la définition stricte du nouveau décret bruxellois « accueil des primo-arrivants ».

Rachel : « Beaucoup de personnes qui fréquentent Convergences sont en Belgique depuis plus de trois ans, et sont en effet hors décret. Officiellement, ils passent dans le cadre de la cohésion sociale (qui a une définition moins restrictive du primo-arrivant), mais en réalité, ces personnes ont le même suivi que tout autre primo-arrivant, leurs besoins sont identiques ».

Ce projet-pilote BAPA vous apporte un « plus ». Et s'inscrit dans le prolongement de votre travail...

Rachel : « Avant, nous fonctionnions, en cohésion sociale, avec les moyens du bord. Nous proposons des formations de français, mais le suivi psychosocial était tout à fait ponctuel, superficiel. Nous ne pouvions pas nous attarder sur les dossiers de chacun. Actuellement, c'est ce volet-là qui est devenu prioritaire ».

En quoi consiste ce suivi psychosocial ? Et comment procède-t-on à un premier bilan social et linguistique de la personne ?

Rachel : « Pour l'instant, il n'existe pas de format officiel, nous avons donc élaboré notre propre fiche afin de pouvoir faire un sommaire radiographie du présent, lors du premier contact : son statut, sa situation familiale, ses perspectives. Nous précisons également le niveau de français, mais de manière très concise, type « pas ou peu de notions », « discours cohérent »... Par la suite, si la personne souhaite suivre des cours de français, elle sera prise en charge par notre secteur alphabétisation, qui procédera à un test de positionnement, sur base de l'outil Lire et Ecrire ».

90% de ces consultations déboucherait sur un suivi régulier...

Rachel : « La première étape est commune à tout le monde, ensuite la personne vient pour poursuivre des démarches administratives, juridiques, mais aussi pour des entretiens privés avec notre conseillère conjugale : difficultés avec leurs enfants, cas de violences conjugales. D'autres personnes encore vont suivre des formations en français, en informatique, etc. ».

Marina : « Nous avons un système d'archivage – une fiche reprend le nom de l'intervenant et du primo-arrivant, la date et la demande – pour avoir un suivi de toutes les démarches réalisées. Même pour de simples contacts téléphoniques, nous avons testé l'importance de ce type de fonctionnement : dans le cas de difficultés financières ou administratives traversées par le primo-arrivant, nous pouvons retrouver les différentes étapes du suivi, et parfois rafraîchir la mémoire de tel interlocuteur, au sujet de tel dossier ! A partir de janvier 2014, les primo-arrivants auront également leur propre cahier de route ; sorte de répertoire qui leur permettra de conserver une trace, un résumé de chacune de leur rencontre, en quelques mots. Ils pourront avoir une vue d'ensemble sur leur propre parcours ».

«A partir de janvier 2014, les primo-arrivants auront également leur propre cahier de route. Ils pourront avoir une vue d'ensemble sur leur parcours».

Et permet de ne pas tout laisser entre les mains de l'intervenant social...

Rachel : « Exactement, la personne pourra aussi y noter ses questions. Notre travail est d'accompagner les personnes, mais aussi de les orienter vers plus d'autonomie. Nous avons très vite senti le danger d'une aide qui se transforme en dépendance... ».

Par contre, accompagner certaines personnes physiquement dans certaines démarches vous paraît essentiel.

Marina : « Il y a parfois comme un blocage. Rédiger des lettres pour se rendre dans les différents services tels que CPAS, bureau d'aide juridique, ne suffisent pas toujours. Souvent, une simple présence de l'intervenant social accélère la démarche ».

Rachel : « Le social devient de moins en moins social, notamment concernant les CPAS. La simple présence d'un travailleur social fait que la demande du primo-arrivant est davantage prise au sérieux. Un contact téléphonique, un courrier au préalable n'a malheureusement pas le même poids que la présence. C'est accélérer une procédure qui est souvent déjà trop lente... Une manière de soutenir la personne en se basant sur ce qui est légal. Malheureusement, par manque de temps et de moyens, nous ne le faisons plus que de manière ponctuelle, quand il y a une urgence ».

suite page 32



Existe-t-il d'autres alternatives à ce type d'accompagnement ?

Marina: « Nous tentons d'établir de plus en plus de partenariats, à un niveau régional, et pas seulement communal. Que cela soit avec d'autres associations, mais aussi avec des institutions, des administrations communales, des CPAS, des hôpitaux, des avocats pro deo. L'idée est d'avoir une personne de référence dans chaque institution pour gagner en efficacité tout en conservant un accompagnement de qualité.

Rachel: « Vu ces restrictions budgétaires d'un côté et la demande des primo-arrivants de plus en plus importante de l'autre, la clé du travail, selon moi, sera cette forme de travail en réseau ».

« La clé du travail, selon moi, sera cette forme de travail en réseau »



Rachel et Marina Peirera

Parallèlement aux suivis individuels, le projet BAPA propose aussi une série de formations, notamment en français.

Rachel: « En journée, les groupes sont réservés aux femmes ; nous avons aussi 2 groupes mixtes en soirée (alpha 1 et 2 et FLE). Pour nous, c'est important qu'il y ait une mixité, dans le respect de chacun. En ce sens, toutes les festivités, les occasions ponctuelles, sont mixtes. C'est un travail qui prend beaucoup de temps, une sorte de compromis qui commence à porter ses fruits puisqu'il devient peu à peu accepté. En termes d'outils, nous partons de l'existant tel que les méthodes d'apprentissage Lire et Ecrire (méthode pourquoi pas, etc.) que nous adaptons au terrain, à notre public ».

Marina: « L'Aide Des Droits des Etrangers (ADDE) - service juridique avec des permanences téléphoniques, offre de formation, de dossiers – et d'autres types de formations sont des ressources très importantes. Mais nous constatons que **c'est en élaborant nos outils que nous arrivons le mieux à gérer nos permanences, à nous adapter à nos groupes** ».

Et pour ce qui est du volet insertion sociale et citoyenneté ?

Rachel: « Jusqu'à l'an passé, nos ateliers citoyenneté étaient donnés exclusivement par le SIREAS. Cette année, nous avons décidé de former nos formateurs en français pour qu'ils puissent introduire eux-mêmes des notions de citoyenneté. Lors de réunions pédagogiques, les formateurs ont mis en place des thématiques à travailler tant sur la forme (vocabulaire...) que sur le fond (la scolarité, les droits et devoirs en Belgique, etc.), à partir notamment des trois premières mallettes Lire et Ecrire « Vivre ensemble » (voir note 1, p. 29).

Le CBAI offre des formations sur mesure à destination des projet-pilotes BAPA. Pourquoi ne pas avoir fait appel à leurs services ?

Rachel: « Bien qu'ils soient une référence en la matière, les modules proposés étaient malheureusement incompatibles avec notre réalité: organisés sur un grand nombre d'heures et de journées, c'est impossible pour nos formateurs de dégager un tel temps de travail alors qu'ils sont, pour la plupart, à temps partiel. FORMAPEF a l'avantage de proposer des formations intensives, sur 3 à 4 jours, gratuites dans le cadre cohésion sociale et couvrant de larges domaines: interculturel, mais aussi accueil, premiers secours... »

« On peut faire de la citoyenneté dès le départ, mais en utilisant une méthodologie adéquate »

«Etre un BAPA pour poursuivre le travail réalisé, dans un cadre ouvert à la réalité de terrain»

Est-ce possible, selon vous, de lier directement l'apprentissage du français à des ateliers citoyens, même à un niveau débutant ?

Rachel : « la définition de la citoyenneté et des ateliers citoyens est très large. De mon point de vue, il est possible de faire de la citoyenneté, dès le départ. Mais, bien entendu, on ne fera pas de la citoyenneté avec un niveau débutant comme on le ferait avec un autre niveau. Le formateur se concentre beaucoup plus sur du concret et du visuel alors qu'il pourra aller davantage vers de l'abstrait avec des publics plus avancés. L'une de nos formatrices, après 2, 3 mois de formation, est capable d'introduire des notions d'implication citoyenne, à partir par exemple du thème de l'école et de l'obligation scolaire des enfants. Les mamans accrochent tout de suite parce qu'elles ont envie de comprendre le fonctionnement de l'école, leur pouvoir d'action ».

Vous partez de thèmes proches des gens...

Rachel : « Autre exemple : ce projet réalisé avec un groupe débutant (oral 2), en association avec l'asbl Cultures & santé. A partir d'une réalité très concrète - un beau parc, situé non loin d'ici, mais pas du tout aménagé - nous en sommes arrivés à une réflexion politique. Pendant près d'un an, des échanges, des débats ont eu lieu autour de leurs envies, pour eux et pour leurs enfants, pour ensuite arriver à une interpellation écrite à destination de l'échevine. La demande a été prise en compte, côté politique. Voilà la preuve que nous pouvons faire de la citoyenneté dès le départ, mais en utilisant une méthodologie adéquate. Et ne pas vouloir se lancer dans des grandes réflexions avec des gens qui viennent de débarquer en Belgique et qui ont certainement d'autres préoccupations que leur rôle de citoyen. Au début, nous avons essayé de nous lancer dans des projets déconnectés de leur réalité : mais nous leur faisons peur. C'est important de **contextualiser la citoyenneté dans les cours de français, mais de manière progressive**, tout en respectant leurs préoccupations premières.

Ceci dit, nous souhaiterions aussi pouvoir développer des ateliers citoyenneté, indépendamment des formations en français, en soirée ou les week-ends, pour en donner l'accès à davantage de personnes. La demande existe¹ ».

Le manque d'infrastructures, pour l'accueil des enfants notamment, est souvent dénoncé.

Marina : « Ici, nous avons la chance d'avoir une halte-garderie, agréée par l'ONE, avec une capacité de 6 enfants par demi-journée. C'était essentiel à mettre en place. En maternelle, dans certaines écoles, les parents qui ne travaillent pas sont obligés d'aller chercher leurs enfants l'après-midi. Ici, jusque trois ans, nous permettons à ces parents de les laisser ».

Rachel : « C'est un grand atout. Même ceux qui, pour des raisons culturelles, ne laisseraient pas leur enfant à des étrangers, le font ici parce qu'il y a une proximité. En somme, la halte-garderie fait partie de l'activité suivie par le parent. L'équipe est composée d'une Africaine, d'une Marocaine et d'une Belge (trois postes ACS), ce qui facilite les premiers contacts. Nous demandons une cotisation symbolique des parents de vingt euros par trimestre. Si nous avons constaté l'importance d'une participation financière, elle ne doit jamais constituer un obstacle, elle est toujours négociable ».

Vous êtes candidat pour être un BAPA, à partir de 2014. Dans quelle optique ? Et avec quelles attentes ?

Rachel : « Pour pouvoir poursuivre le travail actuel, dans un cadre donné par le décret, mais qui reste ouvert à la réalité de terrain. Depuis un peu plus de deux ans, nous évaluons notre travail pour le réadapter, l'améliorer. A présent, nous commençons à sortir de cette phase expérimentale. Nous avons vu ce qui fonctionne, ce qui est à mettre de côté. Tout au long de ce parcours, nous avons senti une ouverture, une certaine souplesse de la part du politique. Par exemple, nous n'avons pas eu de questionnaire type concernant la manière d'accueillir les personnes ni un listing d'activités obligatoires. Nous avons plutôt reçu une orientation générale. En fonction de nos réalités, de nos moyens et du public cible, nous avons mis en place toute une série d'activités. A partir du moment où il existe plusieurs bureaux d'accueil - ce que nous espérons sinon il sera impossible de répondre à la demande - une cohérence de base s'impose. Mais le public primo-arrivant exige en soi une souplesse, une ouverture d'esprit ».

En dehors d'un cadre de contrôle ?

Rachel : « Ce n'est actuellement pas du tout notre rôle, ajouter ce volet aux associations peut être compliqué, selon moi, c'est plus simple qu'il soit exercé par une autorité extérieure ».

Propos recueillis par **Stéphanie Devlésaver, CBCS asbl**

¹ *Convergences a arrêté les listes d'attente, notamment pour les formations en français : « nous étions à plus de vingt personnes par groupe, sur liste d'attente. C'était donner de faux espoirs », déclare la directrice.*

RÉCIT
D'ÉCRITS



IMMIGRATIEN

langue du corps, langue du lien

Des extraits du carnet collectif «Feuil parti à la recherche de la vie, el reviendra»¹ se sont invités à poétiser ce dossier (voir pp. 2 et 38). Dans un premier temps, cette écriture qui tend à se rapprocher du son, de l'oral, peut surprendre. Sans se soucier des fautes, c'est le rythme, la tonalité et la musicalité des auteurs qui explosent littéralement sur le papier. Une manière de libérer une parole de migrants que l'on entend trop peu dans l'espace public. De donner voix à l'exil et à ce qui l'entoure, mais aussi faire place à ce qu'ils sont, tout simplement. Dans un second temps, le texte a été retravaillé pour arriver à un français «classique». Mais c'est à travers la première forme d'écriture dite créolisée ou «Immigratien» que les récits transportent le plus visiblement avec eux les bagages singuliers de l'apprenant, sa manière de voir à travers la langue apprise. Pour donner quelque chose d'hybride, de nouveau... Et créer «une scène sur laquelle on a quelque chose à faire ensemble», résume Jérémie Piolat, formateur de l'atelier et créateur du concept «créole immigré» ou «immigratien».

Quand l'écriture se métisse et «fait soin»

Le projet de recueil, issu d'un atelier d'écriture organisé par Cultures&Santé, s'est déroulé au cours de l'année 2012-2013. Avec cette spécificité : l'atelier est vécu comme espace d'apprentissage de la langue, mais aussi comme «un moyen de susciter et de valoriser l'expression du vécu, de trajectoires de vie singulières que sont celles des personnes issues de l'immigration». En parallèle des séances d'écriture, un participant court à droite à gauche pour régler sa situation administrative; un autre construit son projet d'ouvrir un magasin avec ses cousins; deux, trois mères de famille, installées depuis dix ans en Belgique, se consacrent à leur foyer, une autre travaille dans le milieu associatif... Tous sont porteurs de culture, ne voient aucune opposition entre leur travail à la maison, leurs activités et le travail d'écriture au sein du groupe. «D'une certaine manière, ils sont primo-arrivants, vivent essentiellement en milieu fermé», témoigne Jérémie Piolat. «Ils ne sont pas beaucoup venus vers la société, mais la société n'est pas non plus beaucoup venue à eux». Et dès qu'il existe un cadre ouvert comme celui de l'atelier, ils ont apparemment beaucoup de plaisir à s'y inviter... et à y apprendre. Apprendre le français oui, mais de cette manière-là : «écrire, sans se soucier de faire des fautes», pour le moins dans un premier temps.

«Si je pense à l'orthographe, mes idées vont être cassées», confie Loubna. «Parfois je demande à Jérémie de me corriger», raconte Rajae, «mais il me dit non, non, laisse comme ça et puis on corrigera doucement. Ecris d'abord».²

«La grammaire, ce n'est qu'une partie de la langue. La langue, c'est d'abord la relation, la confiance, l'écoute, le jeu, le fait de pouvoir parler», rappelle le formateur. «Si l'apprentissage de la langue bloque la parole de quelqu'un, il n'y a d'ailleurs plus de langue. Et plus d'apprentissage non plus». A partir de ce constat, Jérémie Piolat tente de trouver le moyen de mettre le groupe à l'aise par rapport à la faute grammaticale... Ce qui est loin d'être évident : «les personnes ont un certain rapport à la langue française : rencontrées dans des administrations, dans des conditions souvent stressantes telles que l'Office des étrangers par exemple, le rapport à cette langue est empreint, dès le départ, de tensions».





Exister en dehors de son statut d'apprenant

Cette posture ne le met cependant pas en opposition avec les méthodes d'alphabétisation qui existent, il juge sa démarche complémentaire : « je me mets au service de l'alphabétisation et de ses diverses méthodes d'apprentissage, mais en ouvrant un espace qui fonctionne différemment, dans une volonté d'ouvrir des moments de mise en confiance et de reconnaissance de la créativité linguistique des migrants ». Pour lui, dans tout projet d'apprentissage du français, il serait bon d'ouvrir, au sein de l'alphabétisation, **un espace consacré à la mise en confiance de l'apprenant par rapport à la langue.** « Je connais des gens qui ont suivi des cours de français pendant dix, voire quinze ans et qu'on ne comprend toujours pas quand ils parlent. Pourquoi ? Parce que quelque chose dans l'apprentissage n'a pas été donné. Et pas seulement parce qu'ils retournent toujours à leur communauté, et regardent la télé en turc, grec ou marocain. Il faut qu'il y ait des espaces qui s'ouvrent dans lesquels ces personnes arrivent à vivre la langue du pays. (...) Quand cette mise en confiance est là, on observe une ac-

célération de l'apprentissage. (...) Au fil des séances, les personnes parlent de plus en plus, et de plus en plus clairement ».

Créer un tel espace de confiance, c'est, selon le formateur, la condition pour permettre à l'ensemble des primo-arrivants - et pas seulement à ceux de la nouvelle génération - de pouvoir transmettre ce qu'ils ont à raconter. **Et peut-être faire des « anciens » primo-arrivants un relais pour les « nouveaux ».** « Si rien ne change, dans 10 ans, les primo-arrivants parleront encore avec des trous de langage, sans avoir pu saisir certaines choses qui sont dans cette langue, sans avoir pu être reconnus. (...) La langue française peut être passionnante à appréhender, mais elle nécessite un espace où l'autre peut exister en dehors du fait d'être un apprenant, un apprenti. Où il peut être adulte, avant tout ».



Décret primo-arrivants : où est la place pour l'expression de l'autre ?

Le décret «Accueil des primo-arrivants» à Bruxelles laissera-t-il place à cette liberté d'expression, cette mise en confiance et en relation entre les cultures ? Denis Mannaerts, directeur de Cultures & Santé reste prudent : *« je rejoins l'idée de la nécessité d'avoir un dispositif qui s'adresse spécifiquement aux personnes qui arrivent en Belgique isolées et déboussolées. Il faut une offre. Maintenant, ce dispositif a-t-il pour objectif de rendre actrices les personnes les plus éloignées des réseaux institués, des savoirs ? Le décret cohésion sociale met déjà en place toute une série d'actions sur le terrain. Il faut donc que ce nouveau dispositif soit complémentaire, qu'il ne phagocyte pas les objectifs de cohésion sociale. **Ce qui me fait peur, c'est qu'on fige trop les actions, avec un apprentissage très vertical, très normatif. Alors que justement, les primo-arrivants ont besoin de s'exprimer, dans un cadre empreint de liberté.** »* Il y aurait, selon lui, une forme de combat : *« nous avons la chance d'être inscrit dans un cadre Education permanente ici, à Cultures & Santé, un cadre assez exceptionnel dans le monde, puisque l'Etat nous finance pour pou-*

voir le critiquer. Il faut absolument préserver ces lieux de liberté »...
«Alphabétiser pour encadrer ou émanciper?» La question est, pour lui, essentielle. Et à avoir sans cesse à l'esprit, au même titre que celle **des choix pédagogiques à faire**, véritables balises d'un tel décret.

Cette brève présentation de l'expérience d'atelier d'écriture est une invitation à lire l'interview intégrale de Denis Mannaerts et Jérémie Piolat sur notre site Internet <http://www.cbcs.be/>

Propos recueillis par **Stéphanie Devlésaver, CBCS asbl**

- 1 *Carnet collectif (Morceaux rapportés de mon passé et de mon futur) édité par Cultures & Santé (EP 2013) est disponible via leur site Internet: <http://www.cultures-sante.be/>*
- 2 *Extraits de « Récits d'écrits », carnet expliquant la démarche de l'atelier d'écriture. Téléchargeable sur le site de Cultures & Santé.*

Les rêves morts de ma montagne / Ousni Asbai

*et lendemain j'ai entendu que les africain
sont tués (...) et ça me fait mal.*

*et après ça la montagne est transformée
d'un paysage touristique et beaux
en cimetière des africain*

*Et, le lendemain, j'ai entendu que les africains
ont été tués. (...) Et ça me fait mal.*

*Et, après ça, la montagne est transformée
d'un paysage touristique et beaux
en cimetière des africains.*

L'image des grands yeux / Loubna Saïdi

*La grande yeux qui juge la femme
que resète a la maison son a lier
voir common il vive dans sa maison*

*Ces yeux dans la taille et ces grands
grands grands mes qui voir tilment
petite et ne voir que la facade des
chousse mes dans la vissent et
tellement ectrequi*

*Les grands yeux qui jugent la femme
qui reste à la maison, sans aller voir
comment elle vit dans sa maison.*

*Ces yeux dont la taille est si grande,
grande, grande, mais qui voient
tellement petit, et qui ne voient que
la façade des choses, et dont la vue
est tellement étriquée.*

Le parfum du mariage marocain / Bouchta El Homrani

*l'eau de parfim de la mracha
c'est un l'eau natural*

On fabrique à la maison

Ça prend beaucoup de temps (...)

*avon j'ai vu ma grand mer et mamère
comme fonctionne l'eau à la maison*

mantnent on vois pas beaucoup

*L'eau de parfum de la mrachae, c'est une eau
naturelle qu'on fabrique à la maison.*

Ça prend beaucoup de temps. (...)

*Avant, j'ai vu ma grand-mère et ma mère
comme elles fabriquent cette eau, à la maison.*

Maintenant, on ne voit pas beaucoup ça.

Feuille qui tombe de l'arbre / Housni Asbai

*La feuille de l'arbre. Une feuille d arbre qui est
raccroche de l arbre c est moi .*

l arbe c est mon paye, ma famille.

*Mes racines je suis s eparer de tout ca pour que je
m envole dans le future. le monde pour chercher
l existance. (...)*

*Chaque feuille dans son chemin. Il y on a qui parti
pour toujours il y on a qui parti à la recherche de la
vie el reviendra.*

*La feuille de l'arbre. Une feuille d arbre qui est
raccroche de l arbre c est moi.*

L'arbre, c est mon pays, ma famille, mes racines.

*Je suis séparé de tout ca pour m'envoler dans le futur,
le monde, pour chercher l'existence.*

*Chaque feuille dans son chemin. Il y en a parties pour
toujours ; il y en a parties à la recherche de la vie ;
elles reviendront.*

ACCUEILLIR ET VIVRE ENSEMBLE

Deux objectifs complémentaires d'égale importance

Au premier janvier 2010, la Région de Bruxelles-Capitale comptait 110.764 primo-arrivants. Un bruxellois sur dix est arrivé en Belgique depuis moins de trois ans.

Incitée par les 'soft laws' européennes sur les politiques d'immigration, invitée par le Fédéral et le nouveau code sur la nationalité belge, cernée par les parcours d'accueil et/ou d'intégration mis en place en Communauté flamande (depuis longtemps) et en Région wallonne (depuis peu), la Cocof se dote enfin de son parcours d'accueil des primo-arrivants.

Le grand mérite du décret voté à la mi-année est de structurer un certain nombre d'initiatives éparées dans le but de les rendre plus lisibles. « *Le paysage francophone ressemblerait, dans le domaine de l'accueil des primo-arrivants, à un « patchwork » d'actions, en manque de coordination* », selon le CIRé.

Le texte de loi a été construit, écrit au fil du dialogue avec les différents intervenants publics et associatifs, le politique revoyant sa copie à plusieurs reprises.¹ Il laisse cependant une grande place aux arrêtés d'application que nous découvrons alors que vous lisez ces lignes. Ces derniers doivent définir ce qu'on entend par 'public prioritaire' au sein de l'ensemble des personnes primo-arrivantes, les modalités

d'élaboration des bilans social et linguistique, le niveau de connaissance du français, les critères de qualité du module citoyenneté, les modalités pratiques de remise de l'attestation de suivi, les collaborations entre le Bureau d'accueil des primo-arrivants et les opérateurs extérieurs, et enfin les conditions d'agrément des BAPA. Ceci témoigne, dans le chef du politique, au-delà de la hâte de se doter d'un décret cadre, de pragmatisme dans sa mise en œuvre : prendre connaissance de tous les éléments mis en débat et des budgets disponibles, à savoir un million d'euros inscrit au projet du budget 2014 de la Cocof².

Parcours d'accueil ne doit pas être confondu avec dispositif d'intégration

Est-il parfait? Au vu des interrogations du CIRé et d'autres intervenants de terrain, sans doute pas. Mais cette imperfection tient principalement à deux paramètres sur lesquels les secteurs associatifs concernés n'ont aucune prise.

Le premier est **le changement de paradigme observé dans le durcissement de l'accès à la nationalité.** La preuve de l'intégration économique constitue désormais un critère d'accès à la nationalité alors que l'acquisition de la nationalité a longtemps été envisagée comme un facteur concourant à la réussite de l'intégration.

Or, si les règles d'acquisition de la nationalité sont une compétence du Fédéral, il appartient aux Communautés de veiller à l'intégration des populations migrantes. Pour celles-ci, l'intégration socioéconomique devient de facto la priorité.

Le second paramètre sur lequel le secteur n'a aucune prise est **l'impécuniosité du pouvoir fédéré Cocof, la difficulté à financer de manière ambitieuse les politiques publiques qu'il initie.** Une étude du CRAcs montre que six Bureaux d'accueil (BAPA) seraient nécessaires? Il n'y en aura qu'un - peut-être deux - pour commencer. Le terrain préconise un module Citoyenneté et vie quotidienne

d'une bonne centaine d'heures? Ce sera 60 au grand maximum. Avec la promesse de l'actuelle majorité de faire mieux à la moindre éclaircie budgétaire. Reste à croiser les doigts...

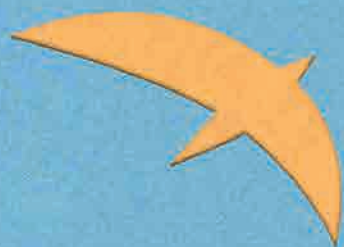
Notons que le difficile financement de la mise en œuvre du décret permet paradoxalement de poursuivre un débat démocratique qui n'est pas clos à ce jour (et que nous n'ouvrirons pas dans ces quelques lignes de conclusion) : l'obligation du parcours d'accueil et son degré d'astreinte s'il le devenait. L'aspect institutionnel de l'obligation demande un accord au sein de la Commission communautaire commune, ce qui n'est pas à l'ordre du jour mais n'est pas non plus inconcevable. Mais surtout, rendre le parcours obligatoire confère à la personne primo-arrivante le droit irrefragable de le suivre. Et donc impose au pouvoir public une obligation de moyens.

En attendant, cela pourra-t-il néanmoins fonctionner? Les meilleurs observateurs n'ont pas de boule de cristal. « *Mettre en place un parcours d'accueil? Tout dépend de l'objectif de ce parcours. Est-ce qu'il permettra au primo-arrivant de se sentir « comme chez lui» en Belgique, en connaissant ses droits et devoirs, et en ayant les armes nécessaires pour un projet individuel qui l'aide à s'émanciper, tant au plan culturel, professionnel et social? Ou bien, ce sera juste une contrainte administrative, pensée uniquement dans un cadre de politique de contrôle des flux migratoires? Ce qui est déjà prévu est très intéressant. Mais au sortir de là, que va-t-il se passer? J'y réfléchis encore...* » « Ces interrogations, telles que tirées du témoignage de Mme E., restent à ce moment toujours pertinentes.

Parcours d'accueil ne doit pas être confondu avec dispositif d'intégration. Ces dernières années, l'application des préceptes de l'Etat social actif a demandé à l'autorité politique de beaux efforts budgétaires en faveur de l'égalité des chances pour accéder aux places, notamment par la formation. Mais les efforts mis sur la disponibilité à l'emploi ne devraient-ils pas être pensés à l'aune des emplois réellement disponibles³? Le décret met donc, on l'a lu, l'accent sur l'employabilité de la personne primo-arrivante plutôt que sur l'aspect culturel. Augmenter ses chances sur le marché de l'emploi contribue sans doute à l'intégration, mais cette approche socioéconomique n'est pas l'alpha et l'oméga du Vivre ensemble. **C'est ici qu'intervient la nécessaire complémentarité avec le décret Cohésion sociale.**⁴

Depuis dix ans, l'accueil des primo-arrivants est une priorité⁵ de ce décret Cohésion sociale. Il a été dit que la mise sur pied du parcours d'accueil, qui, on l'a lu, à un coût, ne devrait pas avoir d'incidence directe sur le financement des actions soutenues en Cohésion sociale (comprenez : pas de diminution de la manne budgétaire, un public ne chasse pas l'autre). En toute logique, l'accueil des primo-arrivants ne devrait plus figurer comme priorité au prochain quinquennat (2016-2020) puisque un décret spécifique le formalise. On pourrait se saisir de l'opportunité pour tracer un continuum entre le parcours d'accueil et les projets de cohésion sociale. Quand on sait que dans certains quartiers bruxellois, un habitant sur cinq est arrivé récemment en Belgique, il est important d'axer ces projets sur le Vivre ensemble (raison d'être première du décret Cohésion sociale), par la construction de ponts avec des secteurs qui permettent un plus grand brassage entre migrants, belges de souche ou d'adoption, et au premier rang desquels on trouve l'éducation permanente et les initiatives socioculturelles. Et ainsi, **promouvoir mieux qu'un parcours d'intégration : le berceau d'une société inclusive où chacun trouve une place en tant que citoyen** (cette citoyenneté étant comprise comme l'ensemble des pratiques de participation à différentes formes de vie collective) et que celle-ci lui soit reconnue.

- 1 Depuis sa création en 1989, et singulièrement depuis les Accords de la Saint-Quentin en 1993 ayant transféré l'exercice de nombreuses compétences social-santé de la Communauté française vers la Région wallonne et la Cocof, le dialogue entre politique et associatif est, au niveau de la Cocof, globalement riche et de qualité, une caractéristique que l'on souhaiterait voir perdurer.
- 2 Avec un budget total de 420 millions d'euros, le Gouvernement francophone bruxellois confirme son engagement, le 19 novembre 2013, de se concentrer sur ses quatre priorités : la formation professionnelle, la politique d'aide aux personnes handicapées, l'augmentation du nombre de places en crèche et l'accueil des primo-arrivants.
- 3 Par exemple en évaluant aussi finement les retombées réelles des mesures en faveur de la création d'emplois dans le secteur marchand que l'on mesure le degré de volontarisme dans le chef de l'individu en recherche d'un job, ou en traquant la fraude fiscale avec au moins autant d'entrain (et de moyens) que la fraude sociale?
- 4 Depuis le 1er janvier 2006, la Cocof s'est doté d'un décret organisant le soutien de projets dans le cadre de la politique de Cohésion sociale. Concrètement, il consiste à mettre en place des initiatives en faveur du vivre ensemble, en partenariat avec les communes et les associations locales actives dans les quartiers fragilisés de Bruxelles. Ces quartiers ont été recensés dans treize communes sélectionnées sur base des difficultés sociales rencontrées par leur population et des espaces prioritaires tels que définis par le Plan Régional de Développement (EDRLR).
- 5 Outre l'accueil des PA, le Collège francophone avait défini 4 autres priorités pour le premier quinquennat (2006-2010):
 1. le soutien et l'accompagnement scolaires,
 2. l'alphabétisation, la lutte contre la fracture numérique, l'accès aux NTIC,
 3. le vieillissement des populations, les actions intergénérationnelles,
 4. la problématique du genre et plus particulièrement de la mixité, de l'émancipation et de l'égalité hommes-femmes.Pour le quinquennat actuel (2011-2015), outre l'accueil des PA, le Collège francophone n'a retenu que le soutien et l'accompagnement scolaires, l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés. Domnant ainsi une direction beaucoup plus socioéconomique aux actions retenues.



- ABAKA ASBL
- ALTEO BRUXELLES
- ALZHEIMER BELGIQUE
- ASSOCIATIF FINANCIER
- ASSOCIATION POUR LE VOLONTARIAT
- ASSOCIATION DES CENTRES ET SERVICES BRUXELLOIS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
- ASSOCIATION DES ERGOTHÉRAPEUTES
- ASSOCIATION DES MAISONS D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI ASBL
- ASSOCIATION DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES
- ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AIDE AUX HANDICAPÉS MENTAUX
- ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNAUTÉS ÉDUCATIVES
- ATOLL
- CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE
- CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES
- CENTRE LOCAL DE PROMOTION DE LA SANTÉ DE BRUXELLES
- COORDINATION BRUXELLOISE DES INSTITUTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ
- COORDINATION LAÏQUE DE L'ACTION SOCIALE ET DE SANTÉ
- CSC-CNE
- ENTRE2
- EQUIPES D'ENTRAIDE
- FASS
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES ORGANISMES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
- FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS SIMILAIRES FRANCOPHONES ASBL
- FÉDÉRATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL MUTUALISTES BRUXELLOIS
- FÉDÉRATION DES INITIATIVES ET ACTIONS SOCIALES
- FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS MÉDICO-SOCIALES
- FÉDÉRATION DES MAISONS DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE
- FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES INITIATIVES D'HABITATIONS PROTÉGÉES
- FÉDÉRATION NATIONALE DE PROMOTION DES HANDICAPÉS
- FÉDÉRATION PLURALISTE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL
- FÉDÉRATION SOCIALISTE DES PENSIONNÉS
- FGTB- SETCA BRUXELLES
- FONDS DES AFFECTIONS RESPIRATOIRES
- FONDS DU LOGEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
- FONDS JULIE RENSON
- FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
- GRANDIR ENSEMBLE
- HAUTE ECOLE CATHOLIQUE CHARLEROI-EUROPE - INSTITUT CARDIUM
- HAUTE ECOLE GROUPE ICHEC - ISC SAINT-LOUIS - ISFSC, CATÉGORIE SOCIALE
- HAUTE ECOLE LIBRE DE BRUXELLES ILYA PRIGOGINE - DÉPARTEMENT SOCIAL
- HAUTE ECOLE PAUL-HENRI SPAAK - DÉPARTEMENT SOCIAL
- INFOR-HOMES
- LE TROISIÈME OEIL
- L'ENTRE-TEMPS
- L'ESCALE
- LIRE ET ECRIRE BRUXELLES
- MUTUALITÉ SAINT-MICHEL
- PARTENAMUT
- PERSPECTIVE ASBL
- PIERRE D'ANGLE
- SERVICE LAÏQUE D'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF - AIGUILLAGES
- SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX PERSONNES
- SERVICE POUR LA TRANSFORMATION, L'INNOVATION ET LE CHANGEMENT SOCIAL
- SESO
- SOS JEUNES
- TRANSIT ASBL
- UNION CHRÉTIENNE DES PENSIONNÉS - BRUXELLES
- A.N.A.I.S.
- AIDE AUX FAMILLES DE SCHAEERBEEK
- AIDE FAMILIALE - BRUXELLES ASBL
- AIDE SOCIALE AUX FAMILLES ET PERSONNES AGÉES DE KOEKELBERG
- AIMER À L'ULB
- AIMER JEUNES
- ANTENNE TOURNESOL
- ARÉMIS ASBL
- BRUXELLES - ASSISTANCE - III^{ÈME} MILLÉNAIRE
- BRUXELLES LAÏQUE
- BUREAUX DE QUARTIERS
- C.A.P. - I.T.I
- CANCER ET PSYCHOLOGIE
- CENTRALE DE SERVICES ET DE L'AIDE À DOMICILE
- CENTRALE DES SERVICES À DOMICILE DE BRUXELLES - CSD ASBL
- CENTRE D'APPUI - MÉDIATION DE DETTES
- CENTRE DE CONSULTATIONS CONJUGALES ET DE PLANNING FAMILIAL DU KARREVELD
- CENTRE DE CONSULTATIONS FAMILIALES ET SEXOLOGIQUES
- CENTRE DE GUIDANCE D'ETTERBEEK
- CENTRE DE GUIDANCE D'IXELLES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL D'AUDERGHEN - LE CAFRA
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATIONS D'UCCLE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE DE FOREST
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES
- CENTRE DE PSYCHO-ONCOLOGIE ASBL
- CENTRE DE SANTÉ LE GOELAND
- CENTRE DE SANTÉ LE MIROIR
- CENTRE DE SANTÉ MENTALE 'L'ADRET'
- CENTRE DE SERVICE SOCIAL DE BRUXELLES SUD - EST
- CENTRE FAMILIAL DE BRUXELLES
- CENTRE MEDICAL ENADEN
- CENTRE SÉVERINE
- CENTRES DE COORDINATION DE SOINS ET DE SERVICES À DOMICILE INDÉPENDANTS ASBL - COSEDI
- CHAPELLE AUX CHAMPS
- CITÉ SÉRINE
- COLLECTIF CONTRACEPTION SANTÉ DES FEMMES
- COLLECTIF DE SANTÉ LA PERCHE
- CSAD (CENTRE DE SERVICES ET D'AIDE À DOMICILE)
- DUNE
- ENTR'AIDE DES MAROLLES
- ESPACE P
- ESPACE RENCONTRE BRUXELLES ASBL
- ESPACE SOCIAL TÉLÉ-SERVICE
- FACULTÉ D'AIMER
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE DES MAISONS MÉDICALES
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES INSTITUTIONS POUR TOXICOMANES
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE PLURALISTE DE SOINS PALLIATIFS ET CONTINUS (F.B.S.P. ASBL)
- FÉDÉRATION DES SERVICES BRUXELLOIS D'AIDE À DOMICILE
- FÉDÉRATION DES SERVICES SOCIAUX
- FÉDÉRATION LAÏQUE DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL
- FREE CLINIC
- GROUPE SANTÉ JOSAPHAT
- INFOR-DROGUES
- INTERSTICES CHU ST-PIERRE
- LA TRACE
- L'AMBULATOIRE - FOREST
- LE CHIEN VERT
- LE GRES
- LE MERIDIEN
- LE NOROIS
- LE NOUVEAU CENTRE PRIMAVERA
- LE PATIO
- LE PELICAN
- LE SAS
- L'EQUIPE/BABEL
- LIGUE BRUXELLOISE FRANCOPHONE POUR LA SANTÉ MENTALE
- LIGUE DES FAMILLES
- MAISON MÉDICALE ASBL (FOREST)
- MAISON MÉDICALE D'ANDERLECHT
- MAISON MÉDICALE DE LAEKEN
- MAISON MÉDICALE DES MAROLLES
- MAISON MÉDICALE DU BOTANIQUE
- MAISON MÉDICALE DU MAELBEEK - ASBL PROMOTION SANTÉ
- MAISON MÉDICALE DU NORD
- MAISON MÉDICALE DU VIEUX MOLENBEEK
- MAISON MÉDICALE ESSEGHEN
- MAISON MÉDICALE GALILÉE
- MAISON MÉDICALE HORIZONS
- MAISON MÉDICALE KATTEBROEK
- MAISON MÉDICALE LE NOYER
- MAISON MÉDICALE SANTÉ PLURIELLE
- MODUS VIVENDI
- PLAN F
- PLANNING FAMILIAL DE LA SENNE
- PLANNING FAMILIAL DE WATERMAEL BOITSFORT
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-SAINT-PIERRE
- PLANNING FAMILIAL D'EVERE
- PLANNING FAMILIAL LEMAN
- PLANNING MAROLLES
- PROJET LAMA
- PROSPECTIVE JEUNESSE
- PSYCHO-ETTERBEEK
- R.A.T.
- SERVICE DE SANTÉ MENTALE DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES
- SERVICE DE SANTÉ MENTALE SECTORISE DE FOREST-UCCLE-WATERMAEL-BOITSFORT
- SERVICE DE SANTÉ MENTALE SECTORISE DE SAINT-GILLES
- SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX JUSTICIAIRES ET AUX VICTIMES B II - SLAJ-V ASBL
- SERVICE SOCIAL JUIF
- SMES-B
- SOINS À DOMICILE ASBL
- SOINS CHEZ SOI
- SOLIDARITÉ SAVOIR
- SOS VIOL
- SSM CHAMP DE LA COURRONNE
- TÉLÉ - ACCUEIL
- TELS QUELS
- ULYSSE
- WOLU-PSYCHO-SOCIAL (WOPS)
- WOLU-SERVICES



Avec le soutien de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

Lire plus sur www.cbcs.be

Pourquoi ce parcours d'accueil pour primo-arrivants voit le jour à Bruxelles aujourd'hui ?

Ilke Adam, Institute for European Studies, VUB et ULB
(11/2013)

Immigration : langue du corps, langue du lien

Interview de Denis Mannaerts, directeur de Cultures&Santé
et Jérémie Piolat, formateur en atelier d'écriture et philosophe
(11/2013)



2 fois par mois

Toute l'info pour décoder l'actualité sociale
et rebondir sur les innovations.

7000 lecteurs

7000 informateurs

alteréchos

La revue indispensable
à tous les professionnels
du social

Découvrez-nous.

Abonnez-vous.

www.alterechos.be

